



**RAPPORT GENERAL
2008**

RAPPORT GENERAL 2008

Le Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption, créé par la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005, fonctionne désormais depuis 31 mois, son ouverture au public datant du 22 mai 2006.

L'année 2008 a été la seconde année « pleine » de fonctionnement de l'Agence Française de l'Adoption.

36 collaborateurs au siège parisien de l'Agence et 10 agents en poste à l'étranger participent désormais au fonctionnement de la structure. L'Agence opère actuellement le recrutement de 3 correspondants locaux étrangers supplémentaires.

102 départements et territoires d'outre-mer ont officiellement désigné 140 correspondants et référents départementaux. Tous constituent l'interface de l'Agence en département et bénéficient régulièrement, à ce titre, de formations à Paris ou lors de regroupements interdépartementaux.

81 départements ont désormais signé la convention constitutive du GIP

L'Agence a poursuivi, en 2008, son développement à l'international. Elle œuvre avec 37 pays, 2 d'entre-eux n'ayant pas ratifié la convention de La Haye du 29 mai 1993 relative à la protection des enfants et à la coopération en matière d'adoption internationale.

En 2008, 582 adoptions ont été réalisées par l'intermédiaire de l'Agence.

I. Les personnels

Remarques liminaires : le plafond « équivalent temps plein » (ETP) a été fixé à 35 par la tutelle. D'un commun accord, la Direction générale de l'action sociale (DGAS) et le Contrôleur général économique et financier (CGEF), n'ont pas intégré les correspondants locaux étrangers (CLE) dans ce plafond d'emploi.

A) Etat des lieux des effectifs de l'Agence au 31.12.2008

1) Les mises à disposition

Remarques liminaires : malgré des demandes réitérées de l'Agence, il n'a pas été possible de savoir si les trois mises à dispositions (MAD) du ministère de la Justice étaient maintenues en 2009.

Dans les faits, deux agents mis à disposition ont réintégré le ministère de la Justice, seule la Directrice Générale demeure mise à disposition.

2) Les détachements

- détachement fonction publique territoriale : 1, soit 1 ETP
- détachement fonction publique Etat : 4, soit 3.8 ETP

3) Adjonction de service

Il s'agit de l'agent comptable, non comptabilisé dans le plafond d'emploi.

4) Les contrats de droit privé

Ce sont des contrats à durée indéterminée, au nombre de 7, soit 7 ETP

5) Les contrats de droit public

Ce sont des contrats d'une durée de trois ans, au nombre de 21, soit 19.9 ETP

6) Les vacataires et/ou CDD atypiques

Il s'agit du recrutement d'une assistante auprès de l'agence comptable, sous contrat de droit public de courte durée (6 mois), soit 0.6ETP.

TOTAL sur site (hors MAD et adjonction) : 36 soit 32.3 ETP

Observation : Le recrutement d'une assistante pour le pôle Europe ainsi que celui d'un agent d'accueil sont en cours et devront être comptabilisés.

7) Les correspondants locaux à l'étranger (CLE)

Remarques liminaires : Lors de la réunion DGAS – CGEF – AFA, le 8 juillet 2008, il a été décidé que les CLE seraient intégrés au plafond d'emploi en 2011, lorsque le nombre de ces derniers sera stabilisé.

A l'heure actuelle, on dénombre 10 CLE dont :

- 3 au Vietnam (3 temps plein)
- 1 au Brésil (mi-temps)

- 1 en Russie (mi-temps)
- 1 en Colombie (temps plein)
- 1 au Mali (mi-temps)
- 1 au Cambodge (mi-temps)
- 1 à Madagascar (mi-temps)
- 1 au Népal (temps plein)

Observations :

a. Deux recrutements sont actuellement en attente de visa du CGEF :

- 1 assistant au Vietnam (M. Viet Anh HA, recruté à compter du 01.01.2009 / temps plein)
- 1 secrétaire en Russie (Mme Elizaveta VLASSOVA à compter du 01.02.2009/ temps plein)

b. Certains contrats de CLE arrivent à leur terme et devront être reconduits, il s'agit des contrats suivants :

- M. NHUONG (CLE Vietnam) : fin de contrat le 01.02.2009
- M. POLLEIN (idem) : idem
- M. SAINDON (Madagascar) : fin de contrat le 15/02/2009
- Mme WEEKS : fin de contrat le 01.02.2009

Des recrutements de CLE sont encore à prévoir, notamment au Burkina Faso.

B) Prévisions des besoins en effectifs pour 2009

Au 31.12.2008, le plafond d'emplois s'élève à **32.3 ETP**.

A ce total, il faudra ajouter :

- le recrutement d'un agent d'accueil en remplacement du personnel mis à disposition par le ministère de la Justice et ayant réintégré le ministère le 1^{er} novembre 2008.
- le recrutement d'une assistante sur le pôle Europe, également en cours.

TOTAL après recrutement: 34.3 ETP

Une fois ces recrutements validés, le plafond d'emplois sera donc atteint.

Il sera par ailleurs nécessaire de procéder à divers recrutements :

- une assistante pour renforcer le pôle Asie (+1)
- une assistante pour renforcer le pôle Amérique (+1)
- un poste de Directeur Général (actuellement en MAD) (+1)
- si l'Agence doit capter l'intégralité des sommes versées par les familles aux pays d'origine (+2 (cellule administrative) + 2 (agence comptable))

Le coût salarial de ces différents recrutements peut être estimé à environ 17 000€, charges comprises.

Observation : conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour les opérateurs de l'Etat, les stagiaires devraient être intégrées dans le plafond d'emplois. Si tel était le cas, il en résulterait que le recrutement de stagiaires s'avérerait pratiquement impossible sur l'exercice 2009.

Les stagiaires constituant néanmoins un réel soutien à l'activité des pôles, notamment durant la période des congés d'été, il serait sans doute opportun de les exclure du plafond d'emplois dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG), ce qui permettrait à la structure d'accueillir en son sein plusieurs stagiaires chaque année.

C) Propositions

Dans le cadre des réunions COG, l'Agence sollicite :

- le rehaussement du plafond d'emploi fixé initialement à 35 ETP à 44 ETP (41 si les MAD sont maintenues)
- une révision à la hausse du montant de la masse salariale pour l'exercice 2009, en vue notamment d'assurer les augmentations de salaire des agents dont le contrat arrivera à échéance en 2009
- le maintien des 3 MAD du ministère de la Justice
- le maintien du principe de non-intégration des CLE dans le plafond d'emploi avant 2011
- la non-prise en compte dans le plafond ETP des stagiaires recrutés par l'Agence

II. Le pôle informations-requêtes

A) Les missions

Le pôle information et requêtes est en charge des missions suivantes :

- Informer les familles sur la législation et les procédures d'adoption en vigueur en France et dans les pays partenaires de l'Agence Française de l'Adoption.
- Proposer une aide à l'orientation ou à la réorientation pour les candidats sans projet précis.
- Alléger la charge de travail des rédacteurs, en assurant les réponses aux interrogations téléphoniques générales
- Assurer la gestion des pré-dossiers et des listes de demandes créées par la décision du conseil d'administration, en date du 4 juillet 2007.
- Assurer la réception et la diffusion des télégrammes diplomatiques.
- Traiter l'ensemble des requêtes générales.

Les agents présents, non spécialisés, alternent des missions d'accueil physique, d'accueil téléphonique, de traitement des requêtes générales, de gestion des listes de demandes et de traitement des télégrammes diplomatiques.

B) Organisation et activité pour l'année 2008 et projection pour 2009

1. Concernant le personnel

Au 1er janvier 2008, deux agents supplémentaires ont été recrutés afin de compenser le surcroît d'activité généré par la mise en œuvre des listes de demandes. Le 1^{er} novembre 2008, le personnel mis à disposition par le ministère de la Justice, Mlle LARRONDE, a demandé sa réintégration ; le recrutement du personnel remplaçant est actuellement en cours.

Le 1^{er} février 2009, M. DEL MORAL, responsable du pôle, occupera le poste de référent affaires internationales ; Mme du REAU, rédactrice au pôle Amériques, le remplacera dans ses fonctions. En outre, Mlle MOREL-BRERO, rédactrice au pôle informations-requêtes, deviendra rédactrice au pôle Amériques ; un remplacement est envisagé pour le mois d'avril 2009.

2. Concernant l'activité générale du pôle

L'activité générale du service s'est maintenue à un niveau élevé : Plus de 32 000 appels téléphoniques ont été traités par le pôle au cours de l'année 2008 (soit environ 130 appels par jour). 91% de ces appels ont été directement traités par les agents du pôle, les appels restants ont été redirigés vers les rédacteurs en charge des pays concernés. Un outil de contrôle du nombre d'appels non-aboutis a été mis en place. Il permet aujourd'hui de constater que 85% des appels reçus sont traités par l'Agence.

Plus de 200 familles ont bénéficié d'entretiens personnalisés, dans les locaux de l'Agence, par les agents de ce pôle. La diminution constatée du nombre d'entretiens à l'Agence est expliquée par le rôle croissant joué par les correspondants départementaux sur le plan de l'information et l'aide à l'orientation des familles.

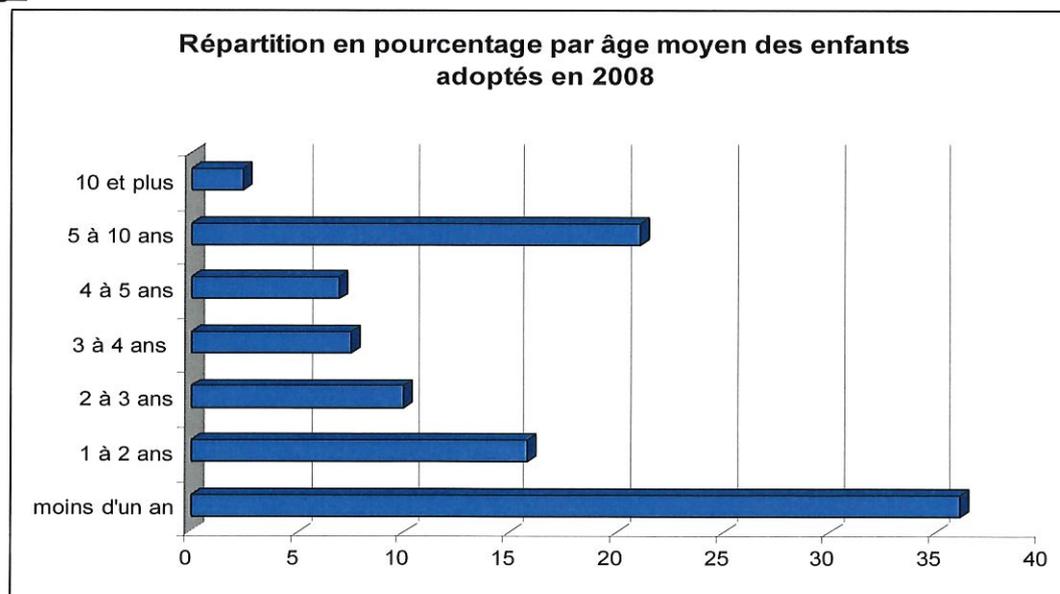
Il faut souligner que l'activité liée à la gestion des listes de demandes ainsi qu'au traitement des pré-dossiers a été en très forte progression, environ 200 demandes par mois sont enregistrées et traitées par le pôle.

Enfin, une formation régulière et continue des agents du pôle, notamment par la création d'une liste de diffusion et d'une foire aux questions, a été mise en œuvre afin de maintenir une information de qualité à destination du public.

III. Rapport sur l'activité internationale 2008

Éléments statistiques sur le profil des enfants adoptés via l'AFA en 2008

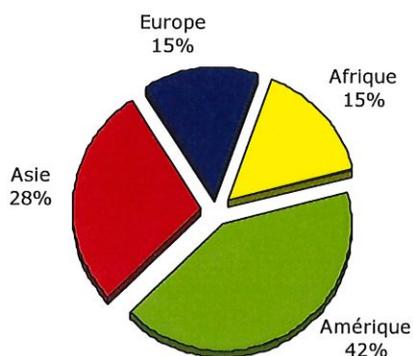
a) Age



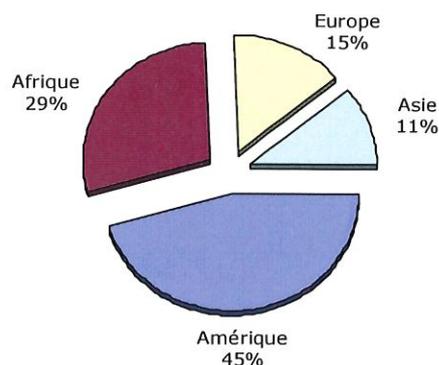
Moins de 3 ans	60,3%
Moins de 5 ans	75,2%
5 ans et plus	25,8%

Comparativement aux autres pays d'accueil, les enfants adoptés via l'AFA sont proportionnellement beaucoup plus jeunes (74% des enfants ont moins de 5 ans pour l'AFA contre 53,9 % pour les adoptions en Italie. Source : www.commissioneadozioni.it)

b) Continents d'origine en 2008 2007



Continents d'origine en



Le nombre total d'enfants entrés sur le territoire français en 2008 est de 582 soit 3,32 % de moins qu'en 2007.

A) Concernant le Pôle Asie :

Cambodge

Situation actuelle

Les autorités cambodgiennes réorganisent actuellement leurs dispositifs législatif et administratif, dans le cadre de la signature de la Convention de la Haye en date du 1er avril 2007 et de sa ratification le 1^{er} août 2007. Dans cette attente, l'accord franco-cambodgien constitue le texte officiel définissant les procédures des demandes d'adoptions françaises. L'Ambassadeur de France intervient régulièrement auprès du ministère cambodgien des Affaires Etrangères afin de définir avec précision les nouveaux critères qui doivent être retenus.

La Directrice Générale de l'Agence Française de l'Adoption s'est rendue au Cambodge, du 29 au 31 janvier 2008, afin de faire le point sur la situation de l'adoption dans ce pays et sur les futures possibilités d'envois de dossiers. Un autre déplacement a été effectué en décembre 2008 afin de recruter une représentante permanente sur place (mi-temps, CDD de 6 mois)

Le SGAI a demandé, le 19/11/2008, à l'AFA, la fermeture de la liste de demandes en attente et l'arrêt de l'envoi des dossiers finalisés durant une période de 3 mois. Un communiqué du MAE, paru le 27/11/08, a annoncé ces décisions.

La fiabilité des procédures engagées par le Cambodge est en cause et un déplacement du MAEE, début 2008, devrait conduire à un repositionnement français.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

Le nombre de candidatures présentes au sein de la liste de demande d'adoptions pour le Cambodge était, au 27/11/2008, de 1149. Sur les 30 dossiers envoyés en 2007, 3 ont été refusés par les autorités cambodgiennes, les candidats étant célibataires, 4 sont toujours sans réponse et 23 propositions d'enfants ont été faites (2 refusées par les familles). Certains dossiers en cours de traitement dans le pays ont été refusés à la suite des modifications unilatérales cambodgiennes des conditions relatives aux adoptants, intervenues en cours d'année. En effet, depuis le mois de février 2008, l'adoption internationale est réservée aux couples mariés, sans enfant (ou ayant au maximum un enfant) et disposant d'un revenu mensuel « stable » d'au moins 3.000 €.

En 2007, 5 enfants sont entrés en France et 16 enfants en 2008. Sur 33 dossiers envoyés en 2008, aucun apparemment n'a été proposé à ce jour par les autorités

cambodgiennes. Selon les prévisions, officieuses, de l'Autorité Centrale Cambodgienne, il apparaît que seule une quinzaine d'enfant pourrait être adoptés par an via l'AFA.

Actuellement, sept familles attendent toujours une invitation officielle, une est rentrée sans enfant (du fait d'un état civil falsifié) et une autre attend toujours une proposition d'apparentement. La question de la nécessité de l'invitation officielle des autorités cambodgiennes sera abordée dans le cadre de la réforme de la législation locale prévue au cours de l'année 2009.

Prospective

Le Cambodge propose des enfants en bas âge (généralement moins de 3 ans). Cependant, il s'agit d'un pays dans lequel l'adoption internationale est en baisse et le nombre d'enfants pouvant être proposés à l'adoption demeure restreint. De plus, pour des raisons d'ordre éthique et de pressions internationales, la suspension temporaire des adoptions au Cambodge risque de faire diminuer encore davantage le nombre d'adoptions pour l'année à venir. La présence de « collectifs » d'adoptants se risquant à emprunter des « voies parallèles » est toujours un sujet de préoccupations.

République Populaire de Chine

Situation actuelle

Les déplacements de la Directrice Générale au mois d'avril 2008 et septembre 2008 ont permis de préciser les délais nécessaires aux autorités chinoises pour proposer un enfant aux familles françaises :

- le délai nécessaire à l'instruction d'un dossier, après enregistrement par le CCAA, est d'environ 24 mois.
- un délai de 18 mois est également nécessaire entre l'instruction et la proposition d'enfant, créant ainsi un allongement des délais de procédure.

En conclusion, la proposition d'apparentement n'interviendra que dans un délai moyen de 42 mois à compter de l'enregistrement du dossier par le CCAA.

A cela, il convient d'ajouter en amont le délai entre la réception du pré-dossier et l'envoi du dossier complet en Chine par l'Agence, qui s'élève en moyenne à 6 mois. Ce délai s'explique notamment par le temps nécessaire aux candidats à l'adoption pour la constitution du dossier.

D'autre part le CCAA a annoncé que la Chine entendait privilégier l'adoption nationale.

Enfin, lors du déplacement d'avril 2008, le CCAA a accepté de proposer, à titre exceptionnel, 8 enfants aux familles passant par l'A.F.A. Il est à noter que seules 6 familles ont bénéficié de l'apparentement proposé, deux familles ayant accueilli un enfant dans leur foyer au cours de l'année 2008 sans en prévenir l'Agence. Ces 6 premières familles, dont le dossier a été envoyé par l'Agence en août 2006, se sont rendues en Chine, en septembre 2008, accompagnées du rédacteur AFA concerné. Une cérémonie s'est déroulée à l'Ambassade de France à Beijing en présence de la Directrice générale de l'Agence et de son Président. L'Agence espère de nouveaux apparentements au cours du troisième trimestre de l'année 2009.

Par ailleurs, le régime applicable aux adoptions intrafamiliales, visant les citoyens chinois résidant en France, a également été clarifié. Ces derniers présenteront leurs candidatures selon les règles applicables à une adoption nationale, sans intermédiaire et sans obtention d'un agrément français, en dérogation à l'article 2 de la Convention de La Haye.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

733 dossiers ont été traités par le rédacteur en charge du suivi de ce pays, 515 dossiers ont été adressés au China Center of Adoption Affairs (CCAA) depuis la création de l'Agence (97 en 2006 ; 287 en 2007 ; 131 au premier semestre 2008). L'expédition des dossiers se réalise désormais sans quota mensuel depuis le mois d'octobre 2007.

Prospective

L'A.F.A. constate un allongement important des délais pour ce qui concerne les apparentements. Le nombre total d'adoptions réalisées par les OAA est en diminution significative. Une fermeture probable de la Chine à l'adoption internationale pourrait intervenir à moyen terme.

Mongolie

Situation actuelle

Ce pays, qui avait demandé à surseoir à l'envoi de nouveaux dossiers, accepte à nouveau de recevoir des candidatures mais en nombre très limité. Soulignons qu'à la suite de la démission de la Directrice Générale de l'autorité centrale mongole, début 2007, la politique mise en œuvre par son successeur semble hostile au principe même de l'adoption internationale. Cependant, les dossiers déjà transmis sont étudiés et ont donné lieu à 3 adoptions en 2007. En 2008, l'Agence a pu proposer 4 apparentements (2 enfants sont rentrés en France) aux familles qu'elle accompagne.

Prospective

Très peu d'enfants proposés et aucune augmentation du nombre d'adoptions n'est envisageable, à court ou moyen terme.

Népal

Historique

L'adoption individuelle a été suspendue par le ministère des Affaires étrangères et européennes français le 30 janvier 2007, en conséquence du défaut croissant de transparence dans les procédures en cours.

Au 1^{er} avril 2007, une suspension de toutes les procédures d'adoption a également été ordonnée par le gouvernement népalais, afin qu'il soit procédé à une réforme de l'adoption dans ce pays.

Après des démarches concertées avec ses homologues italien et espagnol, auprès du gouvernement népalais, l'Ambassadeur de France au Népal a permis la reprise du traitement des dossiers bloqués dans le cadre d'une commission d'étude, au mois de novembre 2007 (440 dossiers dont 80 français ont ainsi été débloqués). Un certain nombre de dossiers français, dont la conformité avec les critères de la nouvelle loi est en cours d'examen, sont toujours en attente d'une adoption.

Plusieurs changements de gouvernements successifs ont freiné la mise en place de textes permettant une réouverture de l'adoption internationale. La Directrice Générale et le Président de l'Agence se sont rendus au Népal en septembre 2008 afin de soutenir le dossier de candidature de l'Agence. Une délégation népalaise a été reçue par le SGAI puis par l'AFA en 2008 afin de préparer une réouverture des adoptions, l'AFA, ainsi que l'œuvre de l'adoption Marseille, étant désormais habilitées par le MAE et accréditées par le ministère des affaires étrangères népalais (58 OAA étrangers sont accrédités par le Népal, dont une trentaine d'Agences privées américaines). La réussite de l'ouverture repose sur le maintien de l'interdiction par la France de prendre en charge les démarches strictement individuelles.

Signalons qu'un projet humanitaire annuel de plus de 10.000 \$ est obligatoire pour tous les intermédiaires à l'adoption, sans compter les frais de dépôt du dossier d'accréditation,

qui s'élèvent à 500\$. Le ministère de la famille français a autorisé le déblocage de 9.000€ afin de permettre à l'A.F.A. de déposer son dossier. Un correspondant local est actuellement en poste et nous informe régulièrement de l'évolution de la situation. Les centres d'accueils locaux sont toujours en cours d'agrément (32 sur 68 classés en 4 catégories).

Situation actuelle

L'Autorité centrale française, au cours d'une réunion en date du 20 novembre 2008, a demandé à l'AFA de préparer rapidement son implantation au Népal. Une procédure relative à la réception et au traitement des demandes des familles a été élaborée. Cette procédure a impliqué les correspondants départementaux des conseils généraux à qui les postulants devront présenter leur demande afin de vérifier si cette dernière est en adéquation avec les critères officiels du Népal. Les autorités népalaises ont annoncé dans un communiqué, en date du 1^{er} janvier 2009, la réouverture de leur pays à l'adoption internationale et ont précisé que 10 dossiers par agence accréditée pourraient leur être adressés.

Prospective

Compte tenu des 58 agences accréditées dont 32 américaines (non agréées par l'Autorité Centrale US) de fortes pressions financières vont voir le jour. L'AFA et l'Œuvre de Marseille risquent de ne pas être en mesure de dépasser le quota de 10 par organisme agréé. En 2009, pourrait-être remise en question l'ouverture annoncée par reliquat de dossiers en attente sur place, qui n'ont pas trouvé une solution en 2008, et pour lesquels l'Ambassade envisage une solution « diplomatique ».

Le Népal ne semble donc pas être un pays d'avenir pour l'adoption internationale.

Philippines

Situation actuelle

Le délai d'apparement est actuellement d'environ deux ans et les rapports médicaux et psycho-sociaux adressés lors de la proposition d'apparement sont très complets. Les enfants proposés à l'adoption internationale sont âgés de plus de 3 ans, leur état de santé est satisfaisant.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

110 dossiers en attente dont 32 sur place

En 2007 : 9 adoptions ont été réalisées.

En 2008 : 29 dossiers en cours de traitement dans le pays et 12 adoptions ont été réalisées

Depuis le 25 mai 2007, l'ICAB (autorité centrale) refuse les dossiers d'adoptants célibataires.

Prospective

Il s'agit d'un pays dans lequel la procédure est bien rodée mais aux capacités d'apparements limitées. Ce pays commence, en effet, à être saturé de demandes.

Sri Lanka

Situation actuelle

Une mutualisation des moyens semble une hypothèse de travail à envisager avec l'OAA Amis des enfants Kasih-Bunda, sous l'égide de l'Autorité Centrale française.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

12 dossiers ont été envoyés en 2007 et 6 en 2008 conformément au quota imposé. 5 adoptions ont été réalisées en 2007 et 5 en 2008.

Prospective

On peut espérer, si la guerre civile se termine, voir le nombre des adoptions augmenter. Ce pays mérite un déplacement en 2009, afin d'augmenter le nombre d'adoptions réalisées.

Inde

Situation actuelle

En 2007, aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA. Trois dossiers sont en cours de traitement dont 2 en attente sur place.

Le dossier de demande « d'accréditation » a été accepté (pays ayant ratifié la Convention de La Haye). L'AFA est désormais enregistrée sur la liste officielle des pays partenaires, consultable sur le site officiel de la CARA, depuis le 12/11/2008. L'Autorité centrale indienne a été reçue, du 15 au 17 décembre 2008, par le SGAI dans le cadre d'une mission permettant d'élaborer un cadre de collaboration.

Prospective

Un déplacement est à prévoir en 2009 en concertation avec l'AC et les OAA français, afin de rencontrer les autorités en charge de l'adoption régionales (RIPA) et de visiter des orphelinats.

Thaïlande

Situation actuelle

Le DSDW (Autorité centrale), impose un quota de 25 dossiers pour l'AFA depuis 2007 (au lieu de 20 en 2006) et autant pour l'OAA Orchidée adoption. Les demandes d'adoption d'enfants dits « à particularités » sont traitées en dehors de ce quota.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

117 dossiers sont actuellement traités par l'Agence (103 initiés par l'A.F.A.), 65 dossiers sont en cours de traitement dans ce pays.

En 2007 : 31 dossiers ont été envoyés et 9 adoptions ont été prononcées. La même année, un déplacement a permis de rencontrer les responsables du DSDW.

En 2008 : 27 dossiers ont été envoyés et 8 adoptions réalisées. Des travailleurs sociaux de l'Autorité centrale thaïlandaise ont été reçus par l'AFA le 31/10/08, afin d'échanger sur le fonctionnement du GIP.

Prospective

La Thaïlande est un pays au sein duquel le nombre d'enfants adoptables est actuellement bien inférieur aux demandes d'adoptions présentées.

Vietnam

Situation actuelle

Les autorités vietnamiennes exigent le versement d'une aide humanitaire pour que l'AFA puisse continuer son activité. Celle-ci a été mise en place en coordination avec

le Ministère chargé de la famille et l'ambassade à Hanoï, en juin 2008, pour un montant de 100.000 €. Les dépenses se font dans le cadre de conventions tripartites entre les orphelinats, l'ambassade et l'AFA. La pérennité de l'aide humanitaire pour 2009 et les années suivantes n'est pas assurée et l'Agence risque de se voir retirer son accréditation dès le 1^{er} janvier 2009, si elle ne propose pas un plan de financement durable au Directeur du D.A.I., devenue Département de l'Adoption (DA), mécontent du faible montant des sommes attribuées aux orphelinats (en comparaison des O.A.A français ou d'autres pays).

Les Etats-Unis, suivis de la Suède et de l'Irlande, ont suspendu les adoptions au Vietnam du fait de problèmes récurrents concernant l'adoptabilité des enfants et les risques de trafics. Ces derniers ont demandé le soutien des autres pays ayant ratifié la CLH-93 pour amener le Vietnam à des procédures plus transparentes et à la ratification de la CLH. Une campagne médiatique entraîne, sur place, des accusations mutuelles entre le niveau central (Direction des adoptions internationales du Ministère de la Justice), les comités provinciaux et les orphelinats.

Le nombre d'adoptions en 2008 est de 113 contre 37 en 2007. Cela s'explique par les éléments suivants :

- Mise en place de microprojets humanitaires dans les orphelinats
- Désengagement international (USA, Irlande, Suède ...)

Etat des adoptions réalisées ou en attente

Au 03/11/08, 2.359 familles sont inscrites sur la liste de demandes en attente de l'AFA.
En 2007 : 166 dossiers ont été envoyés et 37 enfants adoptés.
En 2008 : 79 dossiers ont été envoyés.

Au total, depuis la date d'ouverture (15/03/07) du Vietnam à l'AFA, 245 dossiers ont été envoyés et 125 apparentements ont été réalisés, avec un délai moyen de 6 mois entre le dépôt du dossier et la proposition d'enfant par le D.A.I. (Département de l'Adoption Internationale vietnamien).

L'Agence dispose désormais de sa licence d'activité, délivrée par le ministère de la Justice vietnamien, pour 8 provinces. Pour 2009, il est prévu une extension de l'activité de l'AFA à de nouvelles provinces, si l'Agence dispose de fonds pour concrétiser des projets « humanitaires » sur place.

Prospective

Il s'agit d'un pays avec lequel nous pouvons envisager une augmentation significative des apparentements sous réserve que l'AFA et les OAA puissent rivaliser avec les autres pays dans le cadre de projets d'aide à l'enfance. L'absence actuelle des agences américaines, qui exercent une forte pression sur les autorités vietnamiennes, est un facteur d'augmentation du nombre d'adoptions pour l'AFA durant les 12 à 18 mois à venir. La tentative de reprise en main des régions par l'Autorité Centrale vietnamienne est également un facteur d'amélioration des relations avec l'AFA.

La question relative au contrôle des flux financiers entre les familles et les autorités locales, via l'AFA, reste encore en suspens. L'Autorité Centrale française devrait être amenée à imposer une régulation des ouvertures dans les provinces afin d'éviter une concurrence stérile entre l'AFA (qui se doit d'être présente de par son statut) et les O.A.A. privés français.

Enfin, une réforme législative des statuts de l'AFA devrait intervenir en 2009 afin de lui permettre de réaliser des actions de coopération en son sein (intervention de Mme Rama YADE par voie de communiqué à l'issue du Conseil des Ministres, le 26 août 2008).

B) Concernant le Pôle Amérique :

Brésil

Situation actuelle

Malgré deux déplacements en septembre 2006 et mai 2007, le dépôt de deux dossiers aux fins d'obtention de l'accréditation permettant l'exercice de l'Agence au Brésil et l'apport régulier de pièces complémentaires, la procédure de reconnaissance demeure bloquée. Cette situation s'expliquerait par la non-sélection par l'AFA des dossiers envoyés au Brésil, contrairement aux O.A.A. privés. Il apparaît qu'en réalité, les autorités brésiliennes estiment que le nombre d'OAA français au Brésil est suffisant et qu'elles ont profité de la transition AFA / MAI pour limiter le nombre d'intervenants. Toutefois, la représentante de l'Agence au Brésil, avocate brésilienne (nommée conformément aux exigences des autorités locales), est chargée de veiller sur l'avancement du dossier d'accréditation de l'Agence afin de contribuer au déblocage des dossiers individuels au sein de diverses Commissions Etatiques Judiciaires chargées de l'Adoption (CEJA).

L'A.F.A., en sa qualité de groupement d'intérêt public, se doit de garantir les principes d'égalité et de neutralité, sans sélectionner les candidats qui présentent le meilleur dossier. Elle est tenue d'assurer une stricte égalité de traitement à l'égard de l'ensemble des candidats et ne saurait par conséquent opérer une autre sélection que celle qui est imposée souverainement par le pays d'origine.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

En 2007 : 17 adoptions ont été prononcées via l'AFA

En 2008 : 151 dossiers en attente dont 129 sur place et 6 visas ont été délivrés

A la suite d'une rencontre fortuite au colloque organisé par l'ICBF à Bogota en novembre 2008, entre la Directrice Générale de l'AFA et la Directrice de l'Autorité Centrale brésilienne, il semblerait que l'AFA ne soit jamais accréditée par le Brésil.

Prospective

La question de la gestion des dossiers hérités du transfert de l'activité de la MAI à l'AFA reste en suspens, bien qu'une solution palliative et temporaire ait été trouvée. Seule une démarche « diplomatique » au plus haut niveau pourrait aider au déblocage de la situation pour ce qui concerne les ex dossiers MAI.

L'ouverture de l'AFA au Brésil est fortement compromise. En effet, les OAA français y sont, semble-t-il, en nombre suffisant et n'entendent pas faciliter l'implantation de l'AFA dans ce pays (et ce depuis nos premiers contacts avec l'AC)

Chili

Etat des adoptions réalisées ou en attente

En 2006 : 11 adoptions ont été réalisées par l'Agence au Chili et 3 en 2007. Aucune adoption en 2008.

21 dossiers en attente dont 13 dossiers sont actuellement traités par les services de l'autorité centrale chilienne (SENAME). Rappelons que seuls les dossiers de candidats à l'adoption titulaires d'un agrément ouvert quant à l'âge de l'enfant seront susceptibles de connaître une issue positive.

Le 3 juin 2008, un protocole de collaboration a été signé entre l'AFA et le SENAME, reprenant les points évoqués lors de la mission de 2007, concernant les procédures de dépôt, les délais de réponses et le suivi post- adoption.

Colombie

Situation actuelle

La nouvelle Directrice de l'ICBF invitée au colloque des 22 et 23 octobre 2008 a été représentée par son Ambassade en France. Celle-ci était dans l'impossibilité, au dernier moment, de se déplacer hors de son pays du fait de la situation politique. Madame Laure de CHOISEUL est intervenue lors d'un congrès organisé par l'ICBF les 4 et 5 novembre 2008 (elle y représentait M.TREGOAT, Directeur de la DGAS).

A signaler :

- Une grève des magistrats de plusieurs semaines a retardé les jugements d'adoption et a pénalisé de nombreuses familles françaises.
- La problématique des demandes de compléments d'évaluations sociale et psychologique émanant des départements (61% des demandes) et le raccourcissement des délais d'envoi de ces compléments (90 jours). Des demandes de renseignements complémentaires sont désormais effectuées avant l'émission du projet de mise en relation (PMR) afin d'éviter les difficultés liées aux nouveaux délais de transmission.
- La nécessité d'établir un système permettant à l'Agence d'informer les familles du passage de leurs dossiers « en régionale » sur le site AFA grand public. L'information est désormais transmise à l'AFA par notre correspondant local.
- L'augmentation du refus d'enfants apparentés (par les familles, agréments caducs, désistements).

La grève des services judiciaires entre septembre et octobre 2008 a décalé l'aboutissement d'une partie des procédures 2008. Aucun jugement local n'a été rendu pendant deux mois, bloquant ainsi toute procédure d'adoption. Sans cette grève, on estime qu'entre 20 et 30 enfants auraient été adoptés, en plus, par l'AFA en 2008. Le nombre d'adoptions réalisées par l'AFA en Colombie aurait donc été stable. Malgré cette baisse, la part de l'AFA dans les adoptions françaises en Colombie est en hausse : 54,4% en 2008 contre 42,4% en 2007 (source ICBF).

Les dossiers « Colombie » représentent aujourd'hui plus de 30% du nombre total des dossiers suivis par l'Agence. L'augmentation constante du nombre de demandes pour des enfants en bas âge, dirigée vers ce pays, entraîne un important allongement des délais.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

Le nombre d'adoptions en COLOMBIE en 2008 a diminué : 225 au lieu de 247 en 2007. Cela s'explique par les éléments suivants :

La modification de la loi colombienne de 2007 implique la diminution du nombre d'enfants proposés à l'adoption.

On enregistre une baisse de 30% du nombre d'enfant proposés par la Colombie à l'adoption internationale (1 902 en 2007 contre 1 337 en 2008 – source ICBF)

On constate le même phénomène pour les adoptions nationales (1 175 en 2007 contre 873 en 2008)

- 1 930 dossiers sont actuellement suivis par l'Agence.
- 1059 sont en cours de traitement dans le pays.
- 247 enfants originaires de Colombie ont été adoptés en 2007 via l'Agence et 225 en 2008.

Costa Rica

Situation actuelle

Deux candidats ont demandé une mise en relation par l'AFA, mais les démarches ne devraient pas aboutir, les adoptions internationales étant, en pratique, suspendues. En 2007 aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA.

Le Costa Rica a signé la Convention de La Haye mais ne l'applique pas. Dans ces conditions, les adoptions via l'Agence sont suspendues. Un point sera réalisé prochainement avec le SGAI afin de clarifier la situation de l'adoption.

Haïti

Situation actuelle

Une mission conjointe ACAI, OAA, APPO, AFA est prévue en janvier 2009, afin d'envisager l'arrêt des démarches individuelles ainsi que l'implantation de l'AFA, en concertation avec les OAA. A la suite du rapport de cette mission, l'AFA étudiera l'opportunité de demander son habilitation auprès du MAE.

Prospective

Les questions de fond restent les suivantes :

- Est-il possible de maintenir encore longtemps l'adoption individuelle dans ce pays, compte tenu des dérives financières, des risques de trafics et des lacunes patentes en matière d'état civil ?
- En corollaire, les O.A.A privés et l'AFA peuvent-ils couvrir des agissements contraires à l'esprit de la Convention de La Haye, en œuvrant dans un tel pays ?

Mexique

Situation actuelle

Pour mémoire, une mission de présentation de l'A.F.A. a été effectuée en novembre 2006. Depuis, l'Agence travaille en étroite collaboration avec le poste de Mexico, afin :

- D'élaborer un protocole de gestion administrative des dossiers, AFA-DIF National.
- Collecter davantage d'informations sur les critères législatifs et pratiques posés par les DIF étatiques pour l'acceptation d'un dossier. L'Agence a dressé un tableau récapitulatif adressé à chaque Etat fédéral mexicain. Le poste, aidé par le consul honoraire, a, pour cela, relancé à plusieurs reprises les DIF. À ce jour, 7 des 31 Etats ont apporté des réponses plus ou moins complètes à ces questions.
- Assurer le suivi des dossiers en cours et développer des contacts avec les DIF régionaux.

Une fiche pays « Mexique » a été réalisée et des fiches Etat par Etat sont en cours de création pour une mise en ligne programmée au cours du premier trimestre 2009.

Les principales difficultés proviennent du caractère fédéral de l'Etat, imposant une multiplicité des réalités et des acteurs ainsi que d'importants délais dans la procédure de transmission du dossier des candidats et d'éventuels compléments (AFA - poste - MAE mexicain - DIF national - DIF Etatique).

Etat des adoptions réalisées ou en attente

70 dossiers sont actuellement suivis par l'Agence et 36 autres sont en cours de traitement au Mexique, dont 11 ont été envoyés par l'Agence.

En 2007 : 6 adoptions ont été réalisées par l'Agence. En 2008 : 9 adoptions ont été réalisées.

Prospective

Une nouvelle mission devra être organisée en 2009 afin de reprendre contact avec les autorités locales, dont les responsables ont changé.

Panama

Situation actuelle

Ce pays a signé la Convention de La Haye de 1993 mais ne l'applique pas. Un dossier est en attente sur place mais ne devrait pas aboutir, les adoptions internationales étant suspendues de fait.

En 2007 aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA. Un point devrait être organisé avec le SGAI afin de clarifier la situation de l'adoption.

Pérou

Situation actuelle

Lors du déplacement de l'AFA en juillet 2007, l'autorité centrale péruvienne (MIMDES) a précisé qu'elle souhaitait la mise en place d'un fond de roulement de 20 dossiers, ce qui signifie que l'envoi d'un nouveau dossier est subordonné à la concrétisation d'une adoption. Actuellement, 8 dossiers français sont en cours d'instruction par l'autorité centrale péruvienne et 6 dossiers sont en cours de constitution. Le quota de 20 dossiers sera donc très rapidement atteint. Concernant les dossiers en attente de retour de Projets de Mise en Relation (PMR) signés, un courrier informatif a été systématiquement adressé à chaque famille.

Enfin, un protocole de travail entre le MIMDES et l'AFA a été élaboré. Ce protocole a notamment pour objectif d'acter les modalités de légalisation des dossiers auprès du ministère des Affaires étrangères péruvien.

En 2006, 1 adoption a été réalisée par l'Agence ; 1 adoption en 2007 et 3 adoptions en 2008.

Salvador

Situation actuelle

Le manque de transparence des procédures doit être signalé. Le ministère d'avocat est obligatoire, y compris dans la phase administrative de la procédure. Cet intermédiaire, dont la prestation est particulièrement onéreuse, est chargé d'assurer le suivi du dossier dès son envoi à l'OPA (autorité centrale salvadorienne), ce qui implique des difficultés pour l'obtention d'informations sur la gestion du dossier. Il convient, par ailleurs, de souligner l'absence de lisibilité des critères et des procédures. Il est extrêmement complexe de disposer d'informations sur les possibilités d'adoptions dans ce pays.

Devant l'opacité des procédures et la faiblesse de l'information officielle réunie par l'AFA, l'OPA a été relancée au sujet des demandes envoyées en 2006 (lettre du 10 octobre 2007). Une réponse de l'OPA a été reçue en janvier 2008. Au cours de l'année 2008, plusieurs échanges avec l'OPA ont donné lieu à la rédaction d'un projet de protocole qui a été proposé au Salvador. Des échanges sont en cours afin de préciser un certain nombre de points (âge limite des enfants, identification préalable). En contradiction avec le texte de la CLH, une voie parallèle d'adoption, privée, persiste légalement au Salvador. L'absence de contrôle de cette procédure a donné lieu à des propositions d'apparemment problématiques, que l'AFA a refusé de traiter.

4 adoptions ont été réalisées en 2007 et 6 autres dossiers sont en cours d'instruction au Salvador (aucune adoption en 2008).

Venezuela

Situation actuelle

Un dossier est en attente sur place mais il bénéficie d'une procédure spécifique car il s'agit d'une demande d'adoption intrafamiliale.

En 2007, aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA. Ce pays a signé la Convention de La Haye mais ne l'applique pas. Un point sera réalisé très prochainement avec le SGAI afin de clarifier la situation de l'adoption.

C) Concernant le Pôle Afrique :

Burkina Faso

Situation actuelle

Depuis octobre 2006, l'AFA travaille en étroite collaboration avec l'autorité centrale burkinabè. Le traitement des dossiers a été amélioré, notamment par la définition plus précise des critères de sélection des dossiers, par un recadrage des procédures « La Haye », par une transmission des réponses et des propositions d'enfants via l'Agence et enfin par la centralisation des rapports de suivi. Un point hebdomadaire est réalisé entre l'Agence et l'autorité centrale burkinabè.

En octobre 2006, une mission de présentation de l'Agence s'est déroulée au Burkina Faso.

En novembre 2006, une réunion de travail avec le ministre de l'Action sociale et le directeur de l'autorité centrale a eu lieu à l'Agence. En octobre 2007, une rencontre s'est déroulée à l'Ambassade du Burkina Faso à Paris et une réunion a eu lieu au sein des locaux de l'AFA en présence de la nouvelle Directrice de l'autorité centrale burkinabè.

Il est important de souligner que des remaniements ont eu lieu au sein de l'autorité centrale et ont entraîné un changement de direction et d'équipe. La nouvelle Directrice, Madame SAWADOGO, s'est rendue à l'Agence le 30 octobre 2007. Il résulte des échanges avec cette dernière que face à un nombre particulièrement élevé de dossiers de candidats à l'adoption par rapport au nombre d'enfants proposables, de nouvelles conditions devraient être fixées par l'autorité centrale, notamment en ce qui concerne l'envoi des dossiers et la contribution financière aux frais administratifs demandée aux familles.

Une demande explicite concerne la présence d'un représentant officiel de l'Agence. Une demande implicite est de voir l'Agence et/ou le Ministère des Affaires étrangères proposer une aide humanitaire sous forme de microprojets dans les orphelinats ou une aide institutionnelle à l'Autorité Centrale du Burkina Faso.

A signaler :

- La part de l'adoption nationale en hausse, notamment pour les enfants en bas âge.
- Depuis 2007, présence de nouveaux pays d'accueil (Italie, Espagne, Danemark...) qui réalisent d'importants projets de coopération.
- La prise de fonction du correspondant, AFA actée en conseil d'administration, pourrait renforcer la présence de l'AFA en 2009.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

Entre janvier et mai 2007 (date de la demande burkinabè de suspension d'envoi de nouveaux dossiers), 72 dossiers ont été expédiés. 68 dossiers ont été acceptés. Au total, 169 dossiers ont été traités par l'Agence, toutes étapes confondues.

En 2007, 41 enfants burkinabès sont entrés sur le territoire français et 18 en 2008.

Prospective

L'adoption internationale au Burkina Faso a vu progresser depuis 2 à 3 ans d'autres pays d'accueil (Italie, Espagne). La position de la France est désormais fragile. Des actions de coopérations sont attendues par ce pays.

A la suite du déplacement de notre rédactrice, Mlle Florence MOURE, en janvier 2009, Mme Orthense NIKIEMA, à la demande de l'autorité burkinabè, sera recrutée à mi-temps comme correspondante AFA, un local sera mis à sa disposition afin de recevoir les familles.

Burundi

Situation actuelle

Il s'agit d'un pays signataire de la Convention de La Haye mais qui ne l'applique pas. Une mission de l'AFA s'est rendue sur place du 3 au 5 octobre 2007 afin de rencontrer l'autorité centrale burundaise et mettre en œuvre une procédure d'adoption conforme aux dispositions de la Convention précitée. A cette occasion, quatre dossiers ont été régularisés en coordination avec le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Nantes. A ce jour, et malgré plusieurs relances, l'Agence ne dispose pas d'informations relatives au traitement des dossiers.

Les événements en cours au Burundi n'ont pas permis la réunion de tous les acteurs de l'adoption afin de faire un bilan de la mise en œuvre des dispositions de la Convention et déposer les premiers dossiers complets. Toutefois, il semble que la nouvelle Direction perpétue les pratiques antérieures (institutionnalisation d'identification d'enfants par les candidats préalablement à un jugement d'abandon).

21 dossiers sont en cours de traitement dont 12 déposés auprès de l'autorité centrale.
2008 : 1 adoption

Prospective

Pays encore instable mais qui semble avoir un bon potentiel et le désir de s'inscrire rapidement dans l'esprit de la CLH 93

Guinée

Situation actuelle

En 2008, aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA. 3 dossiers sont en cours de traitement mais ne devraient pas aboutir, les adoptions internationales étant de fait suspendues.

Un point doit être réalisé avec le SGAI afin de clarifier la situation de l'adoption dans ce pays.

Mali

Situation actuelle

L'Agence a envoyé les premiers dossiers dans ce pays en avril 2007, date à laquelle les procédures « La Haye » ont été mises en œuvre. Entre octobre 2006 et avril 2007, un travail conjoint entre l'AFA et l'autorité centrale malienne avait été réalisé, lors d'une mission de présentation de l'Agence à Bamako (octobre 2006). Cette collaboration a eu pour objet de dresser un inventaire des dossiers en cours et d'élaborer un projet de fonctionnement entre l'Agence et l'autorité centrale (novembre et décembre 2006).

Une réunion avec le Directeur de l'autorité centrale malienne a été organisée à l'Agence début 2007. En avril 2007, une nouvelle mission de l'Agence s'est déroulée aux fins d'acter la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1993. A cette occasion, une formation sur la procédure La Haye a été organisée. Un déplacement de l'Agence a été effectué en octobre 2008 afin de recruter un représentant local et de réfléchir aux possibilités de microprojet.

La transmission des propositions d'enfants a été arrêtée durant 4 mois, (juin à septembre 2008), du fait de difficultés d'organisation locales. On estime les conséquences de cet arrêt à près de 40 propositions d'enfants en moins pour 2008. Le nombre d'adoptions est donc revenu au niveau de 2005-2006.

128 dossiers ont été sélectionnés lors de la dernière commission de sélection le 3 octobre 2008. Le Mali devrait donc de nouveau atteindre en 2009 un nombre d'adoptions proche de celui de 2007. Le recrutement d'un CLE devrait renforcer la présence de l'AFA en 2009, en l'absence d'autre OAA français.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

Pour 2007 : 133 adoptions ont été prononcées.

Pour 2008 : 72 adoptions depuis le début de l'année avec un temps mort durant l'été.

879 dossiers sont en cours de traitement à l'Agence dont 504 en attente au Mali.

Le nombre de dossiers reçu par le Mali, depuis mai 2007, est extrêmement élevé, en comparaison du nombre d'enfants adoptés ces dernières années (environ 120 enfants par an). Les autorités maliennes, averties, ne manifestent aucune volonté d'arrêt d'envoi de candidatures.

Prospective

M. Vital DIOP a été recruté en janvier 2009, à mi-temps, comme correspondant de l'AFA, lors du déplacement de notre Directrice générale. Il disposera d'un local pour recevoir les familles. Le protocole de collaboration entre l'AC malienne et l'AFA devrait être rapidement signé par les deux parties, qui se sont mises d'accord sur les termes du texte.

Madagascar

Situation actuelle

L'Agence a obtenu son habilitation en novembre 2006. Une mission de présentation a eu lieu en septembre 2006 afin de permettre une ouverture à l'adoption, en conformité avec les dispositions de la Convention de La Haye. Une autre mission s'est déroulée en avril 2007, afin de réaliser une évaluation de la mise en place de l'autorité centrale malgache, après l'entrée en vigueur de la loi malgache le 1er janvier 2007.

Un certain nombre de modalités restent à définir : la transmission des dossiers et des rapports post-adoption, de l'Ambassade en France au MAE malgache, la question du consentement à l'adoption (notamment pour les orphelins de père et mère), le montant de la somme dont les familles devront s'acquitter sur place auprès des autorités, le moment auquel sera rédigé le certificat de conformité... Le 29 janvier 2008, une rencontre avec un fonctionnaire du consulat malgache à Paris a permis de clarifier la procédure qui reste cependant lourde à mettre en œuvre et coûteuse pour les familles.

L'Agence a reçu les premières candidatures des familles au cours du mois de février 2008. La liste d'attente compte actuellement plus de 500 demandes. Il a été convenu d'un envoi de 50 dossiers dans un premier temps, adoptions intrafamiliales comprises. De mars à octobre 2008, 52 pré-dossiers ont été étudiés ainsi que 15 autres demandes relatives à une adoption intrafamiliale. 41 dossiers ont été transmis par FEDEX (35 sont arrivés à l'ACM) et 6 sont au niveau du MAE malgache. L'Agence a rencontré le

30 janvier 2008 l'APPO AFAENAM, afin de l'informer sur la procédure mise en œuvre. EFA a été aussi rencontrée.

Prospective

Un déplacement doit être envisagé en 2009, afin d'étudier l'opportunité d'une aide humanitaire ou logistique avec l'AC malgache. Un des freins au démarrage de la procédure est le coût que représente, pour les centres d'accueil, la constitution du dossier d'adoptabilité des enfants (environ 150 €, ce qui représente plusieurs mois de nourriture pour un enfant). Une aide financière à la constitution du dossier de l'enfant pourrait être bénéfique. Enfin, il est envisagé de recruter un personnel malgache qualifié comme CLE en remplacement de notre actuel correspondant, dont les connaissances des réseaux administratifs locaux s'avèrent limitées. Le Consulat de France pourrait proposer un local d'accueil à l'AFA qui serait, éventuellement, partagé avec les OAA. Une mutualisation des efforts des différents intermédiaires français doit être mise en œuvre dans un contexte de concurrence internationale forte.

Maurice

Situation actuelle

Ce pays a signé la Convention de La Haye mais les procédures demeurent irrégulières au regard des législations française et internationale. Tel est le cas notamment de l'identification obligatoire avant toute demande d'adoption formulée auprès de l'autorité Centrale.

5 dossiers sont en cours de traitement dont 1 en attente sur place. En 2008 aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA. Un point devrait être réalisé avec le SGAI afin de clarifier la situation de l'adoption mauricienne et réfléchir à la pertinence d'un déplacement.

D) Concernant le Pôle Europe :

Albanie

Situation actuelle

A la suite de la mission réalisée en février 2008, il a été convenu avec l'Autorité centrale albanaise de mettre en place un fond de roulement d'envoi de dossiers. Ainsi, l'Autorité centrale albanaise a accepté 16 dossiers. La première adoption de l'AFA en Albanie a été réalisée en novembre 2008. Un nouveau dossier a été envoyé afin de maintenir à 16 le nombre de dossiers en cours de traitement à Tirana.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

1 adoption en 2008 par l'intermédiaire de l'AFA dans ce pays.
41 dossiers sont en cours de traitement à l'AFA dont 16 en attente sur place.

Azerbaïdjan

Etat des adoptions réalisées ou en attente

3 dossiers sont en cours de traitement mais ne devraient pas aboutir, les adoptions internationales étant de fait suspendues. En 2007 comme en 2008, aucun enfant n'a été adopté dans ce pays par l'AFA.

Bulgarie

Situation actuelle

207 dossiers sont aujourd'hui en cours de traitement, dont 88 déposés dans le pays. 9 enfants ont été adoptés en 2007 et 14 en 2008. Le nombre élevé de refus étant lié aux particularités importantes présentées par les enfants et ne correspondant pas au projet des adoptants.

56 agences de médiation nationales sont autorisées sur le territoire bulgare, le recours à ces dernières est obligatoire lors de l'arrivée des adoptants dans le pays. Conformément aux législations française et internationale ces dernières ne peuvent intervenir que dans le cadre strict de l'accompagnement des candidats lors de la phase judiciaire.

Le nombre d'adoptions, en Bulgarie, en 2008, a été de 21 contre 30 en 2007. Cela s'explique par une hausse de l'adoption nationale, notamment pour les enfants en bas âge ou en bonne santé. En outre, l'adoption nationale des enfants d'origine tzigane est devenue une nouvelle réalité à prendre en compte.

Prospective

Il apparaît aujourd'hui que beaucoup de dossiers français, orientés vers l'adoption d'enfants en bas âge, ont peu de chances d'aboutir.

Géorgie

16 dossiers sont en cours de traitement dont 15 en attente sur place. Un enfant a été adopté dans ce pays en 2008.

Hongrie

82 dossiers sont actuellement traités dont 62 ont été directement initiés par l'Agence. 72 dossiers sont aujourd'hui en cours de traitement en Hongrie. 9 adoptions ont été réalisées en 2007 dont 2 fratries de deux enfants. En 2008, deux adoptions ont été réalisées. Les rapports médicaux communiqués sont relativement complets mais de fiabilité moyenne. A titre d'exemple la mention de « bonne santé » fait référence à un état général somatique mais n'exclut aucunement une éventuelle déficience d'ordre mental.

En novembre 2008, l'Agence a été destinataire d'une lettre de l'AC Hongroise, précisant qu'à compter du 1^{er} janvier 2009, cette dernière n'acceptera plus de dossiers d'adoption pour des enfants de moins de 8 ans. D'autre part, la Hongrie souhaite que soit envoyé un nombre limité de dossiers pour l'année 2009, selon la répartition suivante :

- 10 dossiers pour des enfants de plus de huit ans en bonne santé ;
- 5 dossiers pour des enfants de moins de huit ans à particularités sévères ;
- 5 dossiers pour des fratries de trois enfants ou plus.

L'autorité centrale hongroise justifie ces modifications par l'inadéquation des projets d'adoption portant sur des enfants de moins de 8 ans avec l'âge des enfants proposés à l'adoption internationale.

La baisse du nombre d'adoptions en Hongrie, en 2008, s'explique par la hausse de l'adoption nationale, notamment pour les enfants en bas âge ou en bonne santé.

Lettonie

Situation actuelle

Ce pays est, pour le pôle Europe de l'AFA, celui vers lequel convergent le plus de candidatures. 446 dossiers français sont en cours de traitement en Lettonie. Il convient de souligner que l'adoption interne ne cesse de croître et que seuls les enfants présentant des problèmes médicaux et/ou psychologiques sérieux sont proposés à l'adoption. Ainsi 2/3 propositions d'apparement ne sont pas suivies d'une acceptation par les candidats à l'adoption français. Des projets de parrainage sont régulièrement mis en œuvre par certains candidats, nourrissant l'espoir d'une adoption future de l'enfant. L'autorité centrale lettone a fait officiellement part de sa désapprobation, ces procédures enfreignant la réglementation lettone en matière d'adoption internationale. Elle précise que seules peuvent être délivrées des dérogations' concernant des enfants âgés de plus de 10 ans.

34 adoptions ont été réalisées en 2008, contre 30 en 2007.

Prospective

Malgré les avertissements sur l'âge et l'état de santé des enfants proposés à l'adoption internationale, un nombre important de demandes est toujours en attente, celles-ci ont peu de chance d'aboutir dans le délai de validité d'un agrément.

Lituanie

Situation actuelle

Comme en Lettonie, seuls les enfants âgés sont proposés à l'adoption internationale. En 2008, 10 adoptions ont été réalisées contre 26 en 2007 et 18 en 2006. 82 dossiers sont en cours de traitement, dont 43 sur place.

L'adoption nationale est également en hausse dans ce pays, notamment pour les enfants en bas âge ou en bonne santé.

Un déplacement a été effectué en avril 2007 afin de présenter l'Agence.

Prospective

Beaucoup de dossiers français orientés vers l'adoption d'enfants sains et en bas âge sont en attente dans ce pays. Il apparaît aujourd'hui qu'ils ont peu de chances d'aboutir.

Moldavie

En 2007 aucun enfant n'a été adopté dans ce pays et en 2008 une seule adoption a pu être réalisée. 4 dossiers sont en cours de constitution et 2 autres sont en attente d'un apparement sur place

Pologne

Situation actuelle

La Pologne propose à l'adoption internationale des enfants âgés, 8 ans et plus, exception faite du cas des enfants à particularités.

Une saisine de la commission de Convention de La Haye par l'autorité centrale française était envisagée en 2008, afin de faire part des manquements aux obligations contractuelles de cet Etat, notamment concernant l'identification, l'acceptation de dossiers n'ayant pas transité par un organisme agréé et le manque de transparence de l'autorité centrale polonaise dans le processus de transmission des dossiers vers les centres en charge des propositions d'apparement. Le recrutement d'un personnel

d'origine polonaise à Paris a néanmoins permis d'établir des rapports plus fluides entre l'AFA et l'AC polonaise.

Le poste Consulaire français est très impliqué dans le suivi des procédures d'adoption. Depuis que les visas ne sont plus nécessaires, le poste poursuit la mise à jour des d'informations concernant les candidats à l'adoption, afin d'assurer son rôle de défense des intérêts des citoyens français en Pologne, notamment, en accusant systématiquement réception des dossiers d'adoption, et en avertissant les adoptants de la liste des documents légaux à obtenir afin que l'adoption puisse être reconnue en France.

Un déplacement prévu en décembre 2008 a été annulé.

70 dossiers sont en cours de traitement dont 49 en attente sur place.

Pour 2007 : 4 adoptions

Pour 2008 : 9 adoptions

Portugal

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi portugaise (2007), les candidats à l'adoption résidant en France, dont l'un des membres du couple est de nationalité portugaise, peuvent bénéficier du principe de subsidiarité de la CLH et être inscrit sur les listes nationales d'adoption au Portugal. Depuis cette date, on observe un engouement de la part des couples franco-portugais. Il y a ainsi 17 dossiers de ce type en cours de constitution.

Il est aujourd'hui encore tôt pour déterminer quels sont les délais nécessaires ou l'âge des enfants proposés aux familles qui bénéficient de ce traitement, mais on observe que l'Autorité Centrale portugaise accepte tout type de projet (même pour un enfant de 0 à 3 ans). Les familles françaises, quant à elles, voient maintenues les critères antérieurs, à savoir l'adoption d'enfants de plus de 10 ans.

52 dossiers sont en cours de traitement dont 27 en attente au Portugal.

2 adoptions en 2007 et 4 en 2008 (intrafamiliales et fratries)

Slovaquie

Situation actuelle

16 dossiers sont en cours de traitement, dont 15 en attente sur place.

2 enfants ont été adoptés en 2007. Aucun en 2008.

La Slovaquie a indiqué à l'Agence qu'elle souhaitait recevoir un maximum de 20 candidatures. Ainsi, l'envoi de tout nouveau dossier à l'autorité centrale est conditionné par le prononcé d'un jugement d'adoption. Pour mémoire, la dernière adoption d'un enfant d'origine slovaque par des candidats français date de juillet 2007, la proposition d'apparemment ayant été transmise en décembre 2006. D'autre part, lors la dernière visite des responsables de l'Autorité centrale à Paris, la rédaction d'un protocole de collaboration bilatérale entre autorités centrales avait été évoquée. Depuis, et malgré les engagements pris par la Slovaquie de traiter les cinq plus anciens dossiers français, aucune avancée n'est à noter.

République Tchèque

Situation actuelle

La République Tchèque a suspendu, en 2006, toutes les procédures d'adoption internationale à la suite du décès d'un enfant tchèque adopté par une famille suédoise. Elle a, par la suite, décidé de rendre plus strictes les conditions nécessaires à une

adoption internationale, en demandant notamment un examen psychologique des candidats et en exigeant une procédure de suivi post-adoption très contraignante. Après un échange relatif à la mise en œuvre de sa nouvelle réglementation en octobre 2007, le discours de l'autorité centrale ne laisse pas augurer un nombre important de propositions.

En 2008, comme en 2007, aucun enfant n'a été adopté dans ce pays.
7 dossiers sont en attente de traitement sur place.

Ukraine

Situation actuelle

L'Agence a obtenu du ministère des Affaires étrangères et européennes français l'habilitation nécessaire à une demande officielle d'accréditation en vue d'exercer son activité dans ce pays, dont la législation est en cours de réforme. L'instabilité gouvernementale actuelle n'a pas permis de réaliser, en 2008, un nouveau déplacement dans ce pays. Un modèle de convention dérogatoire autorisant l'activité de l'Agence n'est pas remis en cause mais aucune décision ne peut être prise pour l'instant. Actuellement, seules les démarches individuelles sont autorisées. L'absence de contrôle et l'opacité des procédures actuelles ne permettent pas l'intervention de l'Agence dans les conditions imposées par la CLH 1993. A cet effet, un protocole d'accord a été rédigé par l'AFA début 2007, mais l'instabilité gouvernementale a conduit à reporter le déplacement de l'Agence initialement fixé en septembre 2007, puis celui de septembre 2008. Les autorités ukrainiennes n'ont, pour le moment, pas manifesté le souhait de voir l'Agence s'implanter. On peut, en revanche, s'étonner de la présence d'un O.A.A. français.

Fédération de Russie

Historique

Habilitation par le MAE : 12.07.06
Dépôt du dossier AFA auprès du Ministère de l'Education russe : 13.12.06
Décret d'accréditation en Fédération de Russie : 27.06.07
Autorisation d'accréditation en Fédération de Russie : 24.10.07
Enregistrement auprès du Palais d'enregistrement russe : 22.01.08

L'Agence dispose d'une liste de demandes en attente depuis le 1^{er} mars 2008. A ce jour, plus de 1000 familles ont candidaté sur ce pays.

Représentation officielle de l'A.F.A. pour la fédération de Russie

Mme Natalia LIKHACHEVA a remplacé quelques semaines M. Igor TORCHIN démissionnaire pour raison de santé. Cette dernière a démissionné afin de regagner sa région d'origine. Actuellement il a été décidé d'installer comme CLE Mme Marisol IZQUIERDO, rédactrice au pôle Europe, durant quelques mois, afin de stabiliser la situation vis-à-vis des autorités russes et de recruter un(e) CLE fiable. Outre son rôle de représentant local, ce dernier a également pour mission de contrôler et harmoniser le travail des coordinateurs régionaux présents dans chacune des régions où l'AFA exerce son activité.

Représentation de l'AFA dans la circonscription de St Petersburg :
M. Alain SCHLUSSER : contrat à compter du 01.03.2008 (à mi-temps)

20 régions ont été visitées en 2008, permettant ainsi la nomination d'un coordinateur régional dans une quinzaine de régions. Ce correspondant régional, présent au sein de chacune des régions partenaires, est directement rémunéré par les candidats et dépose

les dossiers pour le compte de l'Agence après avoir signé une « charte de bonne conduite », encadrant ainsi son action. Son activité est soumise à évaluation auprès des familles.

Annexe : liste des déplacements en Russie:

- 1.** 10 - 12 mai 2006 : déplacement de M. NICOLIN, Mme de CHOISEUL, M. DOUFFET. 1^{ère} rencontre officielle au Ministère de l'Education et de la Science de la Fédération de Russie
- 2.** 24 octobre - 13 novembre 2007 : déplacement de Mme de CHOISEUL, M. DOUFFET et Mlle IZQUIERDO à Moscou, puis de Mlle IZQUIERDO, dans les régions de Yaroslavl, Tver, Vladimir, Smolensk et Toula, avec pour objectifs la mise en place du bureau de représentation de l'AFA en Russie et de rencontrer les autorités locales tout en déployant l'activité de l'Agence dans les régions.
- 3.** 13 - 16 novembre 2007 : déplacement de M. DOUFFET et de Mme PODETTI à Saint-Pétersbourg, dans la région de Leningrad et en République de Carélie. Ce déplacement avait pour objectifs de rencontrer les autorités locales, ouvrir ces régions, identifier des coordinateurs locaux ainsi qu'identifier un représentant régional de l'AFA.
- 4.** 10 - 22 décembre 2007 : déplacement de Mlle IZQUIERDO dans les régions de Orenbourg, Nijni Novgorod, Toula et Moscou. Ce déplacement avait pour objectifs de rencontrer les autorités locales et développer l'activité de l'AFA dans ces régions.
- 5.** 23 janvier - 21 février 2008 : déplacement de Mme de CHOISEUL et de Mlle IZQUIERDO à Moscou, puis déplacement de Mlle IZQUIERDO dans les régions de Yaroslavl, Tver, Tambov, Toula, Volgograd, Orenbourg, Nijni Novgorod et Vladimir. Ce déplacement avait pour objectifs la signature des contrats de location (OUPDK) et de gestion de la représentante de l'AFA en Russie (Inpredkadry), la rencontre avec les autorités locales et mise en place des coordinateurs régionaux avant ouverture.
- 6.** 14 -20 avril 2008 : déplacement de M. NICOLIN et de Mme PODETTI dans les régions de Sverdlovsk et de Tioumen. Ce déplacement avait pour objectifs de rencontrer les autorités locales et de développer l'activité de l'AFA dans ces régions.
- 7.** 17 - 20 avril 2008 : déplacement de M. Cyril PAQUAUX et de Mlle IZQUIERDO à Moscou, déplacement de Mlle IZQUIERDO dans les régions de Penza et Saratov. Ce déplacement avait pour objectifs d'évaluer la gestion du bureau de représentation (entretiens avec les responsables d'Inpredkadry et Oupdk) et de rencontrer les autorités locales et déployer le réseau de coordinateurs régionaux.
- 8.** Déplacement en décembre 2008 de Mme M. IZQUIERDO et de M. Cyril PAQUAUX à Moscou afin de clarifier la situation du CLE et de rencontrer le Ministère de l'Education en charge des O.A.A. étrangers.

Etat des adoptions réalisées ou en attente

A ce jour, l'AFA est autorisée à exercer son activité avec les régions suivantes : La République de Carélie, Leningrad, Lipetsk, Moscou ville, Moscou région, Nijni Novgorod, Orel, Penza, St Petersburg, Saratov, Smolensk, Tambov, Tver, Tioumen, Toula, Vladimir, Yaroslavl et Yochkar-Ola. Les régions de Volgograd et Orenbourg, dont les Directions respectives ont changé, ont signifié, lors du déplacement de novembre 2008, qu'elles ne souhaitent plus exercer avec l'Agence. En outre, la question l'absence de lien contractuel entre l'AFA et les coordinateurs régionaux posent un problème sérieux aux autorités russes, qui souhaiteraient que l'AFA exerce un meilleur contrôle des sommes versées par les familles aux coordinateurs.

Actuellement, les régions russes enregistrent, en moyenne, 1 dossier tous les 2 mois, soit 6 dossiers par an et par région (soit une centaine de dossiers par année pleine). Cependant, ce délai risque d'augmenter largement au cours de l'année 2009 (jusqu'à 1 dossier tous les 8 mois).

2 premières propositions d'enfants (région de Tver) sont en cours de transmission.

IV. Les actions de formation de l'Agence en 2008

La formation est assurée par trois chargés de mission, Catherine DARTIGUENAVE, chargée de mission formation et conseil santé, Brigitte BIGNON, psychologue et Sixte BLANCHY chargé de mission formation et relations avec les départements, sous le contrôle de Guy DOUFFET, en charge des relations internationales et de la coordination des chargés de mission et la direction de Laure DE CHOISEUL, Directrice Générale de l'AFA.

Préambule

La formation répond aux prescriptions du décret du 18 avril 2002 et aux nécessités de mise en place de l'AFA à Paris et dans les départements.

Elle s'adresse aux agents du siège parisien de l'AFA ainsi qu'aux correspondants dans les services de l'aide sociale à l'enfance des départements, mais également aux OAA, APPO et directement aux candidats à l'adoption.

Elle comprend des regroupements nationaux à Paris, des déplacements dans les départements, des actions « expérimentales », permettant de produire des modules de formation, ainsi que la rédaction et la diffusion d'un important corpus de fiches pédagogiques et de « cahiers ».

A) Regroupements nationaux des correspondants départementaux

Deux modules ont été organisés durant l'année 2008.

1) 1^{er} module : « préparation des parents, suivi des enfants », les 11, 12, 14 et 18 mars 2008, avec la participation de la DGAS

Ces 4 journées ont touché 118 correspondants départementaux ou référents de l'AFA, soit 88 départements.

Deux séances plénières ont été organisées autour des thèmes suivants :

- Le rôle des OAA dans l'information, l'accompagnement et le suivi des adoptions internationales, avec la participation des 3 Fédérations d'OAA françaises.
- Comment aider les parents à assurer cette transition entre deux mondes, à tisser les premiers liens, à reconstruire avec l'enfant son identité et comment éviter d'être maltraitants face à la violence des ruptures successives déjà vécues par l'enfant arrivant de son pays d'origine, avec la participation des Dr Boris CYRULNIK et Jean-Louis LE RUN, pédopsychiatres.

Deux ateliers en sous-groupes ont également été réalisés :

- « Comment organiser l'information post-agrément des adoptants »
- « Comment organiser et améliorer le suivi post-adoption des enfants et de leurs familles »

2) 2^{ème} module : « à la rencontre de l'enfant adopté », les 7, 9, 10 et 14 octobre 2008

Ces 4 journées ont touché 103 correspondants départementaux ou référents de l'AFA, soit 85 départements.

Deux séances plénières ont permis d'aborder les thèmes suivants :

1. Aide technique au choix du pays (principaux pays d'origine par zones géographiques).
2. Conditions relatives aux adoptants et choix du pays, perspectives d'évolution.
3. Caractéristiques par pays des enfants proposés à l'adoption internationale.
4. Conditions relatives aux adoptés et priorités d'apparement en adoption nationale et internationale.
5. Constitution des dossiers d'adoption et coût estimatif de l'adoption par pays.
6. Qualité du rapport relatif à l'enfant, procédure locale d'adoption, organisation de la rencontre avec l'enfant et du séjour de convivialité.
7. Formalités à effectuer à l'arrivée de l'enfant dans le cadre du suivi d'adoption.

Deux ateliers en sous-groupes ont également été réalisés :

- « Préparation au départ dans le pays d'origine de l'enfant ».
- « L'accompagnement de l'arrivée de l'enfant dans son pays d'accueil ».

B) Déplacements dans les départements

De nombreuses interventions ont été réalisées par les chargés de mission de l'AFA, à l'occasion de déplacement en département ou de journées interdépartementales.

- 1ère conférence-débat le 20 mars 2008 à l'Espace Paris Adoption
- Journée de réflexion organisée par le département de la SARTHE, le samedi 5 avril 2008.
- Journée de réflexion dans l'AIN, le 7 avril 2008
- Journée interdépartementale à Évreux, Eure, le 20 mai 2008
- Journée de réflexion dans le Calvados, le 29 mai 2008
- Journée interdépartementale à Annecy, le 5 juin 2008
- Réunion en Seine Saint Denis, le 19 juin 2008
- Intervention au conseil général du Val d'Oise, le 17 octobre 2008
- Journée interdépartementale en Normandie (5 départements), le 28 Octobre 2008 à Saint Lô
- Colloque en Auvergne, le 13 novembre 2008 à Clermont-Ferrand
- Intervention au conseil général de l'Orne, le 15 novembre 2008
- Réunion interdépartementale sur l'adoption, le 18 novembre 2008 à Chalons en Champagne
- "Adoption et parrainage : nuisance ou sauvetage ?", le 20 novembre à Marseille
- Préparation des adoptants, le 20 Novembre à Mâcon
- Réunion interdépartementale sur l'adoption, le 21 novembre 2008 à Macon
- Congrès national de Nantes - "Adoption, un lien pour la vie", les 28 et 29 novembre 2008
- Journée technique et visites de l'Unité Adoption et Droits de l'Enfant (UADE) et de la Maison de l'Adoption de Lille, le 5 décembre 2008
- Journée de réflexion dans l'Isère, le 9 décembre 2008

- Journée technique dans le Finistère, le 18 décembre 2008

Ces déplacements ont été l'occasion d'aborder un nombre important de sujets avec les professionnels des services de l'aide sociale à l'enfance (contexte fluctuant de l'adoption internationale et son actualité par pays) ainsi que des thèmes plus techniques (la kafala, les adoptions intrafamiliales, les rapports post-adoptions, le rapport relatif à l'enfant, la prise en compte des besoins spécifiques des enfants...). Ces interventions ont également permis aux chargés de mission de l'AFA d'aborder, avec les candidats à l'adoption, les thèmes du choix des pays et de la rencontre avec l'enfant.

C) Matinées de l'AFA

Les matinées de l'AFA se sont poursuivies chaque deuxième jeudi du mois, évoquant des thèmes tels que le vécu des enfants au moment de leur adoption et la reconstitution de leur histoire à partir des informations transmises par leurs parents, les enjeux psychiques face au traumatisme de la maltraitance, le tissage des liens au moment de la rencontre avec l'enfant adopté, la question de l'adoptabilité psychologique et de fait .

Différents intervenants ont également présenté leurs activités respectives relatives à la protection de l'enfance, à l'image de Gisèle DOUTRELIGNE, responsable du 119, service national d'accueil téléphonique pour l'enfance, ou Nicole GUEDENEY, Pédopsychiatre, Praticien Hospitalier, Médecin responsable du IIème intersecteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile de Paris.

D) Publications

L'AFA a actualisé et édité de nombreux documents au cours de l'année 2008 :

- des brochures spécifiques pour chacun des pays avec lesquels elle exerce son activité.
- des fiches pédagogiques, diffusées sur le site internet sont à disposition des candidats à l'adoption. Ces dernières abordent, notamment, les thèmes suivants :

- L'éthique de l'adoption
- L'apparentement
- Accompagnement de l'accueil de l'enfant adopté
- Préparation à l'adoption de l'enfant et des adoptants
- Accueillir un enfant adopté à particularité
- Légalisation ou Apostille ?
- Adoption simple ou Adoption plénière
- Comment choisir le pays de votre enfant ?
- Adoption par des nationaux résidents à l'étranger
- Visas long séjour et circulation des enfants adoptés
- Visas long séjour visiteur
- Déplacement des enfants du pays d'origine au pays d'accueil
- Adoption et nom de famille
- Zones de conflit et catastrophes naturelles
- La Kafala
- Retour en France et Transcription à l'état-civil
- Droits sociaux des parents adoptifs
- Les congés d'adoption
- Spécificités des adoptions internationales intrafamiliales
- Le consentement pour une adoption internationale
- Rapport sur l'enfant
- Statistiques pays effectuant plus de 50 adoptions internationales par an (issues de la Convention de La Haye)
- Coût de l'Adoption

- Les célibataires et l'adoption internationale
- le cahier de réflexion proposé par l'AFA et l'APAEC « Adopter un enfant déjà grand ou une fratrie : cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant colombien »
- Les fiches santé :
- L'état de santé des enfants adoptés à l'étranger
 - Un état de santé qui reflète la santé des enfants dans le monde
 - Évaluer le risque sanitaire par pays, les différentes zones géographiques
 - Risques médicaux et adoption
 - Fiches techniques consultables par problèmes de santé ou pathologies
 - Évaluer le risque sanitaire pour l'enfant
 - A l'arrivée de l'enfant en France
 - Bilan de santé recommandé à l'arrivée de l'enfant
 - Repères de développement psychomoteur chez l'enfant de 0 à 6 ans
 - Prématurité
 - Malformations congénitales
 - Sida : maladie et dépistage
 - Hépatite B
 - Syphilis congénitale
 - Paludisme
 - Drépanocytose
 - Gale
 - Poux
 - Conseils généraux pour les parents
 - Séquelles de fœtopathie alcoolique
 - Le rapport médical sur l'enfant

E) Outils mis à disposition des correspondants départementaux

L'Agence poursuit sa collaboration avec les correspondants départementaux et tient à disposition :

- Un espace professionnel (espace PRO) dédié sur le site internet de l'Agence
- Une liste de diffusion mail interactive permettant d'échanger en temps réel sur l'actualité
- Un accès à la base de données des candidats à l'adoption AFA de leur département, via l'espace PRO et un module de recherche, à partir des critères suivants : nom du candidat, pays demandé ou étape de la procédure (été 2008)
- Un thesaurus de questions-réponses (FAQ)
- Des fiches techniques pédagogiques, santé et psychologie en ligne
- Des supports d'interventions PowerPoint (modules, présentations faites auprès des Conseils généraux)
- Un module de formation de formateurs, destiné aux adoptants dont le projet est d'accueillir un enfant de 5 ans et plus ou une fratrie.
- Un module de formation de formateurs destiné aux départements pour des groupes de parents en partance à la rencontre de leur enfant dans son pays d'origine
- Un guide sur l'adoption internationale, des cahiers psy, des plaquettes mis à disposition pour les adoptants dans les départements
- Un plan de formation annuel
- Des séminaires de formation semestriels avec dossier (2 x 4 journées par an au choix, soit 2 x 2 journées par correspondant)

F) Le réseau des consultations hospitalières d'orientation et de conseil en adoption (coca)

L'Agence poursuit son activité relative au tissage du réseau COCA. A cet effet, ont été réalisés en 2008 :

- 1 réunion semestrielle du groupe de travail à l'AFA
- 1 étude en cours d'exploitation statistique (15 septembre 2007 et 15 septembre 2008), faisant suite à une l'enquête de faisabilité relative à « l'organisation de 14 consultations adoption en France et les motifs de consultation pour les enfants nés à l'étranger : coupe transversale », menée sur 3 mois.
- Un projet de cahier des charges en réflexion avec le ministère de la santé
- Un bilan de santé proposé à l'arrivée de l'enfant.

V. Activité de la chargée de mission psychologue pour l'année 2008

A) Mission d'accompagnement des candidats à l'adoption et des parents adoptifs.

- Mise à disposition d'une écoute, de conseils, d'un soutien des familles pouvant se trouver en difficulté dans le cadre de la poursuite de leur projet d'adoption soit au moment de la proposition d'attribution d'un enfant, soit sur place dans le pays d'origine de l'enfant, soit dans le cadre d'un renoncement à l'enfant, soit dans le cadre du suivi de celui-ci une fois dans sa famille.

Un accompagnement qui se réalise :

- par téléphone
 - sur rendez-vous au siège de l'Agence.
- Travail de sensibilisation des adoptants à la problématique adoptive :
- par la rédaction et la distribution des « cahiers-psy » conseils.
 - par la préparation, l'organisation et la régulation d'ateliers thématiques regroupant des postulants à l'adoption. Ces ateliers se sont tenus une fois par mois, jusqu'en juin 2008.

B) Mission d'information et de sensibilisation des correspondants départementaux de l'Agence :

A travers les « cahiers-psy » : réalisation et diffusion par envoi dans les services de L'ASE des départements et parution sur le site de l'Agence de plaquettes à thèmes concernant la problématique adoptive considérée dans une perspective psychologique. Ces plaquettes sont destinées aux correspondants de l'Agence et des adoptants.

En 2008, ont été édités :

- Cahier n°5 « Adoption : quand c'est le corps qui parle »
- Cahier n°6 « Les besoins spéciaux des enfants à particularité »
- Cahier n°7 « L'enfant adopté par un(e) célibataire »
- Cahier n°8 « L'enfant adopté : du rêve à la réalité »
- Cahier n°9 « L'enfant adopté a une histoire »

Par les déplacements dans les départements : échange de pratiques, d'expériences, de regards autour de la problématique de l'adoption internationale, avec les personnels aux services adoption des départements.

Par la participation au groupe mixte APAEC- AFA autour de la rédaction d'un cahier de formation à thématique spécifique pour l'usage des correspondants départementaux et des adoptants.

C) Participation à des échanges avec des services extérieurs :

Rencontre avec le CNAOP : table ronde autour d'un échange de pratiques.
Rencontre avec les écoutants de l'Ecole des Parents et des éducateurs.

D) Régulation des équipes en interne aux services de l'Agence :

Soutien et accompagnement des équipes internes à l'Agence.

VI. Communication en 2008

A) Le site internet

Plus de 1 104 000 connexions ont été enregistrées sur le site internet de l'Agence, la moyenne quotidienne s'élevant à 3 591. Ce chiffre représente une hausse de 30 % par rapport à l'année 2007.

Ce site s'est doté d'un **espace personnel à destination des candidats à l'adoption** inscrits sur une liste d'attente (Vietnam, Madagascar, Russie, Cambodge) leur permettant de suivre leur dossier.

Ce site a, depuis l'origine, un **espace Pro à destination des correspondants départementaux de l'AFA**. Cet espace Pro a vu, en 2008, la mise en place d'une « foire aux questions » avec moteur de recherche, la création d'un flux RSS contenant la liste des dix derniers articles saisis ou mis à jour récemment, et la création d'un module permettant aux correspondants de consulter les dossiers de leur département.

B) Le Colloque 2008

Initié en avril 2008, un colloque a permis, les 22 et 23 Octobre 2008, une rencontre des pays d'origine et des pays d'accueil.

Ce colloque a permis de mener une réflexion sur « **L'enfant privé de famille** », de communiquer sur la réalité de l'adoption internationale avec laquelle l'AFA doit travailler : beaucoup d'enfants délaissés, peu d'enfants juridiquement adoptables. C'est une des explications de la distorsion entre l'importante demande des adoptants et le peu d'adoptions réalisées.

Ce colloque avait également pour objectif de démontrer que l'Agence est un des acteurs importants de l'adoption en France et qu'elle est capable de réunir tant les acteurs de l'adoption internationale que les professionnels de l'adoption française (250 participants).

Etaient présents :

- 6 Délégations étrangères invitées (Québec, Etats-Unis, Russie, Colombie, Suisse, Burkina Faso)
- 2 Secrétaires d'Etat ont ouvert et clôturé le colloque (Madame MORANO et Madame YADE)
- L'Ambassadeur chargé de l'Adoption Internationale
- 137 représentants de départements
- 65 départements représentés
- 15 représentants d'EFA
- 12 représentants de MASF
- 9 représentants des COCA
- 16 représentants des OAA
- Quelques journalistes

C) La Galette des Rois

Cette galette des rois, organisée le Dimanche 20 Janvier 2008, a permis aux familles ayant accueilli leur enfant en 2007 par l'intermédiaire de l'AFA, de partager leur joie avec son équipe. Cette galette, prévue initialement pour les familles franciliennes, a rencontré un grand succès auprès des familles provinciales.

Etaient présents 200 participants, 55 familles et 81 enfants

D) Les publications

L'Agence dispose aujourd'hui de plusieurs publications.

- **Un guide de l'adoption « sur le chemin de l'adoption »** adressé aux correspondants départementaux AFA, à charge, pour eux, de le transmettre aux candidats à l'adoption
- **Une collection de « Cahiers Psy »** - 9 numéros édités en 2007-2008 : mise à disposition des correspondants départementaux AFA, des candidats à l'adoption venant au siège de l'AFA. Ces cahiers sont également téléchargeables sur le site de l'AFA.
- Un cahier de réflexion pour se préparer à l'accueil d'un enfant colombien (proposé par l'AFA et l'APAEC) : « **Adopter un enfant déjà grand ou une fratrie** »
- **La Lettre de l'AFA**, téléchargeable sur le site de l'AFA (parution annuelle ou bi-annuelle).

D) Les relations Presse

L'Année 2008 a été ponctuée de temps forts, entraînant des retombées presse :

- vœux à la presse (Janvier),
- diffusion des statistiques « adoptions internationales » 2007 (Février)
- suite de la remise du rapport Colombani (Mars)
- vers une réforme de l'adoption (depuis Mai)
- colloque de l'AFA (Octobre)

VII. Missions d'inspections

Tout au long de l'année 2008, l'Agence a fait l'objet de plusieurs contrôles :

- La Cinquième chambre de la Cour des comptes a inscrit à son programme, pour l'année 2008, une enquête relative à l'organisation et aux modalités de l'adoption internationale en France. Cette enquête, dirigée par Monsieur Luc MACHARD, Conseiller référendaire, est intervenue à compter du 8 avril 2008 et ce sur l'ensemble de l'année. Le contrôle, réalisé sur pièce et sur site, portait sur l'ensemble des exercices 2006 - 2007, tant d'un point de vue financier, qu'organisationnel. A la date du 31 décembre 2008, ce dernier n'est pas encore terminé.
Un pré-rapport a été communiqué le 31 juillet 2008 et a donné lieu à une réponse motivée de l'AFA fin août. Laure de CHOISEUL, accompagnée de Cyril PAQUAUX, secrétaire général, a été auditionnée par la 5^{ème} chambre de la Cour des comptes le 24 octobre 2008.
- Le Sénateur des Pyrénées-Atlantiques, Auguste CAZALET, rapporteur spécial de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » de la Commission des Finances et le Sénateur Paul BLANC, des Pyrénées-Orientales, rapporteur pour avis de la mission susnommée, au nom de la Commission des Affaires sociales ont mené une mission de contrôle sur pièce et sur place des exercices 2006 - 2007 de l'Agence. Au 31 décembre 2008, cette enquête n'était pas encore terminée.
- Dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale, pour l'année 2009, le Rapporteur spécial pour la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances, de l'Assemblée Nationale, pour la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan, a réalisé un contrôle sur pièce de l'Agence et auditionné Monsieur Yves NICOLIN, Président du Conseil d'administration de l'AFA.
- La mission, confiée à Monsieur Jean-Marie Colombani par le Président de la République et le Premier Ministre, en octobre 2007, avait conduit le personnel de l'Agence à fournir de nombreux documents généraux, administratifs, financiers et comptables. La diffusion du rapport public en début d'année 2008 a donné lieu à une réponse officielle de la Directrice Générale.

Ces nombreux contrôles de fond, réalisés tout au long de l'année 2008, ont largement monopolisé les différents services de l'Agence.

Par ailleurs, ces derniers ont donné lieu à de nombreux entretiens, des audits complets de l'Agence ayant été réalisés.

La mission, confiée à Monsieur Jean-Marie Colombani par le Président de la République et le Premier Ministre en octobre 2007, a conduit le personnel de l'Agence à fournir de nombreux documents généraux, administratifs, financiers et comptables.

Cette mission a par ailleurs donné lieu à de nombreux entretiens. Ainsi, un audit complet de l'Agence a été réalisé à cette occasion.

Eléments statistiques de l'année 2008

I Statistiques de fonctionnement

1 - Statistiques des pôles accueil et requêtes	Page 2
a- Appels reçus des familles	Page 2
b- Traitement des appels reçus par le pôle	Page 2
c- Réception des familles à l'agence	Page 3
2 - Bilan des appels téléphoniques émis	Page 3
3 - Bilan des courriers envoyés	Page 4
4 - Bilan du site internet www.agence-adoption.fr	Page 5

II Statistiques des dossiers d'adoption

1- Nouvelles demandes reçues en 2008	Page 6
2- Ensemble de demandes traitées par l'AFA au 31/12/2008	Page 7
3- Dossiers en traitement dans le pays d'origine au 31/12/2008	Page 8
4- Répartition des dossiers ayant reçu une proposition d'enfant en 2008	Page 9
5- Adoptions réalisées en 2008	Page 9
6- Répartition par continent de tous les dossiers	Page 10
7- Répartition par continent de toutes les demandes	Page 10
8- Répartition par continent des dossiers en traitement dans le pays	Page 10

III Profil statistique des enfants adoptés via l'AFA

1- Pays d'origine des enfants adoptés en 2008	Page 11
2- Répartition par continent des enfants adoptés en 2008	Page 11
3- Répartition par sexe des enfants	Page 12
4- Age moyen et ventilation des âges	Page 12
5- Santé	Page 13
4- Statut	Page 13

III Profil statistique des candidats à l'adoption

1- Statut matrimonial	Page 14
2- Enfants au foyer	Page 14
3- Age des candidats	Page 14
4- Années de mariage	Page 15
5- Age de l'agrément	Page 15
6- Catégorie INSEE	Page 15
7- Département de résidence	Page 16

I Statistiques de fonctionnement

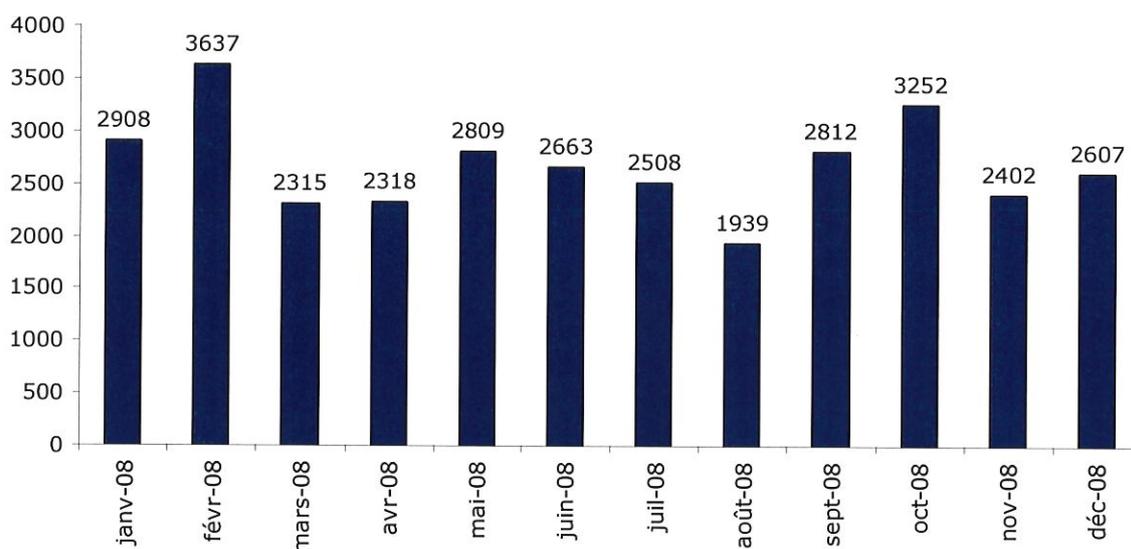
A - Statistiques des pôles accueil et requêtes

1- Appels reçus des familles

Appels reçus en 2008	32 170	Appels reçus en 2007	38 759
Moyenne par mois	2 681	Moyenne par mois	3 230
Maximum par mois	3 637	Maximum par mois	4 708
Moyenne par jour	139,3	Moyenne par jour	153

Soit une diminution d'appels reçus des familles de 17% entre 2007 et 2008.

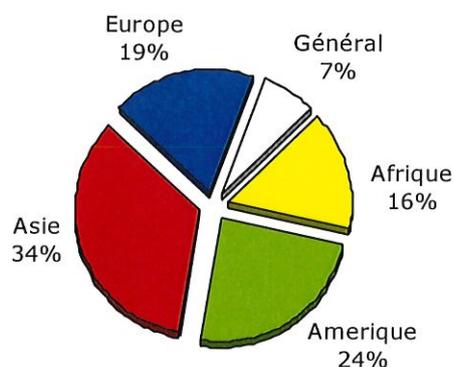
Appels reçus par mois



2- Traitement des appels reçus par le pôle

Total appels traités	32 170
Total appels traités directement par le pôle accueil	29 297 91,07%
Total appels transmis aux rédacteurs pour traitement	2 873 8,93%

Thématiques géographiques traitées par le pôle accueil

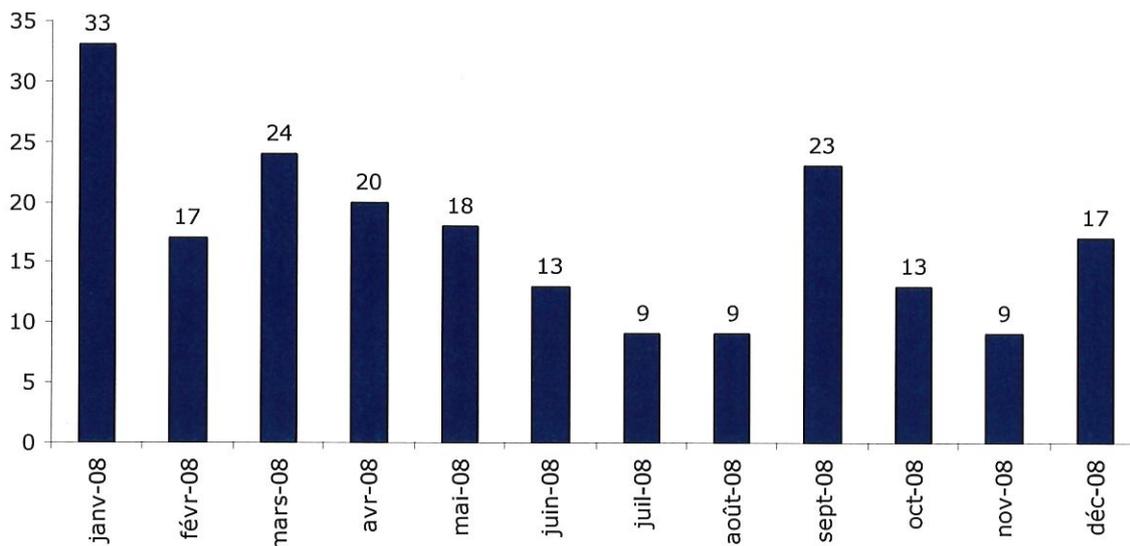


3- Réception des familles à l'agence

Familles reçues en 2008	205	Familles reçues en 2007	408
Moyenne par mois	17,1	Moyenne par mois	34
Maximum reçues par mois	33	Maximum reçues par mois	69
Moyenne par jour	0,9	Moyenne par jour	2

Soit une diminution du nombre de familles reçues de 50% entre 2007 et 2008.

Familles reçues par le pôle accueil

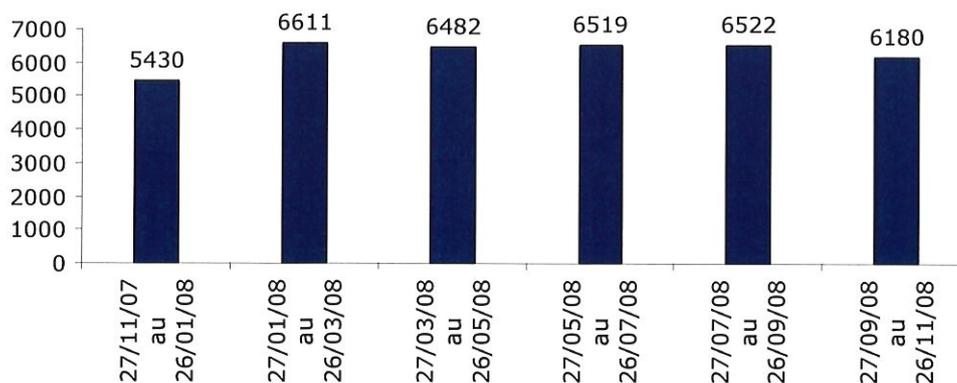


B - Bilan des appels téléphoniques émis

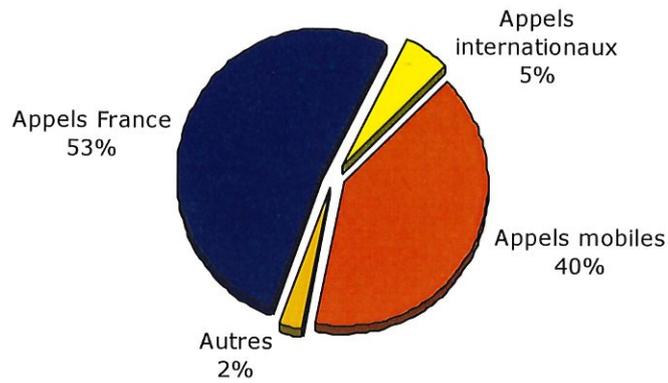
Appels émis en 2008	37 744	Appels émis en 2007	36 674
Moyenne par mois	3 145	Moyenne par mois	3 056
Moyenne par jour	163,4	Moyenne par jour	145

Soit une progression du nombre d'appels émis de 3% entre 2007 et 2008.

Appels reçus par mois



Répartition des appels émis en 2008

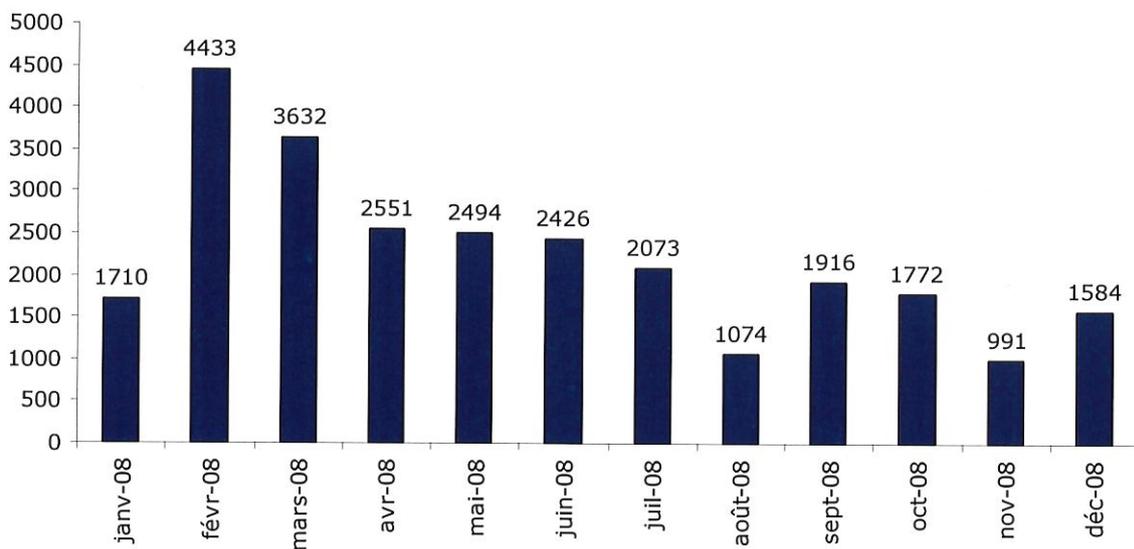


C - Bilan des courriers envoyés

Courriers envoyés en 2008	26 656	Courriers envoyés en 2006 et 2007	20 013
Moyenne par mois	2 221	Moyenne par mois	1 668
Maximum par mois	4433	Maximum par mois	2888
Moyenne par jours ouvrés	115,4	Moyenne par jours ouvrés	79

Soit une progression du nombre de courriers envoyés de 33% entre 2007 et 2008

Courriers envoyés par mois

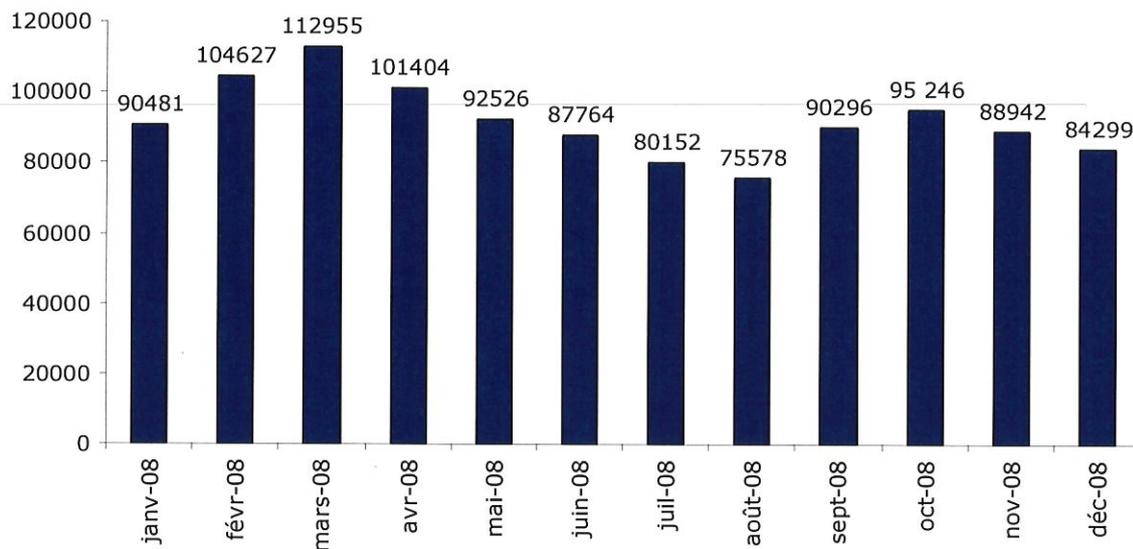


D - Bilan du site internet www.agence-adoption.fr

Total connexions 2008 *	1 104 270	Total connexions 2007 *	849 801
Moyenne par mois	92 023	Moyenne par mois	70 816
Maximum par mois	112 955	Maximum par mois	102 482
Moyenne par jour	3 025	Moyenne par jour	2 328

Soit une progression du nombre connexions de 30% entre 2007 et 2008

Connexions au site www.agence-adoption.fr



*connexions = nombre de « visiteurs uniques » comptabilisés chaque jour.

II Statistiques des dossiers adoptions

Nota bene : Pour comprendre les statistiques évoquées ci-dessous, il convient de bien différencier la notion de dossier et de demande en attente.

Un dossier est une demande d'adoption reçue pour un pays ouvert à l'adoption par l'AFA et n'imposant pas de quotas d'envoi de dossiers, c'est-à-dire ne nécessitant pas un passage par une liste de demandes en attente.

Une demande en attente est une demande reçue pour un pays imposant un quota de dossier à envoyer par an (Vietnam, Cambodge, Madagascar, Russie). Les candidats s'inscrivent alors sur une liste de demandes en attente. Leurs demandes sont traitées par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de dossiers envoyés dans le pays.

1- Nouvelles demandes reçues en 2008

Nouveaux dossiers 2008

Pays demandé	Nombre de dossiers
Colombie	639
Mali	363
Bulgarie	109
République Populaire de Chine	94
Vietnam	93
Russie	66
Philippines	50
Madagascar	46
Thaïlande	39
Cambodge	30
Mexique	25
Portugal	24
Hongrie	17
Pologne	16
Lettonie	14
Lituanie	13
Burundi	12
Sri Lanka	9
Albanie	6
Azerbaïdjan	5
Moldavie	4
Burkina Faso	4
Chili	3
Mongolie	2
Pérou	2
Dossier en transition	2
Royaume Uni	1
Costa Rica	1
Inde	1
Total	1690

Nouvelles demandes en attente 2008

liste de demandes Vietnam	844
liste de demandes Russie	863
liste de demandes Cambodge	897
liste de demandes Madagascar	457
Total	3061

TOTAL NOUVELLES DEMANDES 2008 - actives au 31/12/2008 : 4751

2- Ensemble des dossiers au 31/12/2008 (stock et nouvelles demandes 2008)

Pays demandé	Nombre de dossiers
Colombie	1945
Mali	921
République Populaire de Chine	637
Lettonie	438
Vietnam	292
Bulgarie	238
Brésil	147
Burkina Faso	145
Thaïlande	102
Philippines	94
Lituanie	80
Russie	79
Hongrie	72
Mexique	69
Pologne	68
Cambodge	63
Portugal	55
Sri Lanka	54
Madagascar	50
Albanie	42
Dossier en transition	24
Burundi	20
Chili	18
Géorgie	16
Pérou	15
Slovaquie	15
Mongolie	11
Salvador	10
Moldavie	7
Azerbaïdjan	5
Maurice	5
République Tchèque	4
Inde	3
Guinée	2
Costa Rica	1
Panama	1
Royaume Uni	1
Venezuela	1
Total	5 750

liste de demandes Vietnam	2422
liste de demandes Russie	968
liste de demandes Cambodge	1150
liste de demandes Madagascar	513
Total	5 053

TOTAL DEMANDES au 31/12/2008 : 10 803

3- Dossiers en traitement dans le pays d'origine* au 31/12/2008

Pays demandé	Nombre de dossiers
Colombie	1123
République Populaire de Chine	544
Mali	513
Lettonie	385
Brésil	115
Bulgarie	111
Vietnam	105
Burkina Faso	80
Thaïlande	77
Hongrie	55
Pologne	48
Lituanie	44
Portugal	43
Madagascar	42
Russie	41
Sri Lanka	40
Mexique	40
Philippines	38
Cambodge	33
Albanie	16
Géorgie	15
Slovaquie	14
Burundi	13
Chili	11
Pérou	7
Mongolie	6
Salvador	6
Moldavie	5
République Tchèque	4
Inde	2
Azerbaïdjan	2
Royaume Uni	1
Panama	1
Venezuela	1
Maurice	1
Total	3582

* Le dossier de la famille a été envoyé et accepté dans le pays d'origine et n'a pas encore reçu de proposition d'enfant.

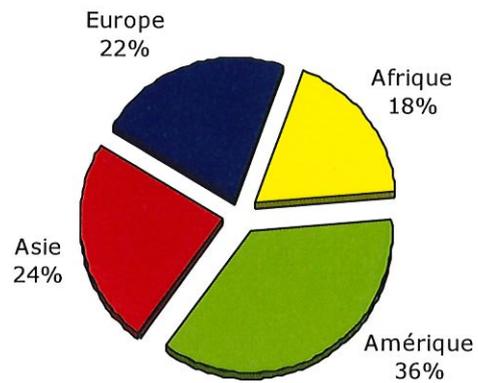
4- Familles ayant reçu une proposition d'enfant en 2008

Pays demandé	Nombre de dossiers
Colombie	184
Vietnam	113
Mali	87
Lettonie	32
Bulgarie	24
Cambodge	16
Thaïlande	10
Burkina Faso	10
Lituanie	8
Philippines	7
République Populaire de Chine	6
Pologne	6
Sri Lanka	5
Russie	4
Brésil	4
Mexique	3
Pérou	2
Hongrie	2
Portugal	2
Mongolie	1
Moldavie	1
Géorgie	1
Albanie	1
Total	529

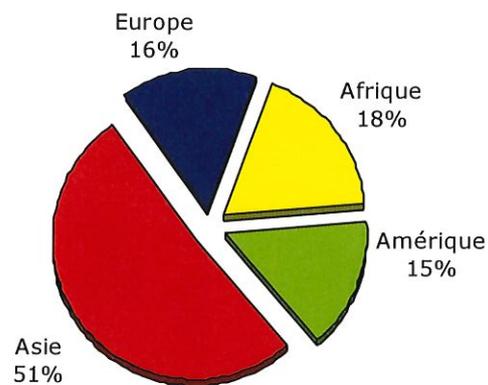
5- Adoptions réalisées par l'AFA en 2008

Pays demandé	Nombre de dossiers
Colombie	225
Vietnam	113
Mali	72
Lettonie	34
Bulgarie	21
Burkina Faso	18
Cambodge	17
Lituanie	14
Philippines	12
Mexique	9
Pologne	9
Thaïlande	8
Brésil	6
République Populaire de Chine	6
Sri Lanka	5
Portugal	4
Pérou	3
Mongolie	2
Albanie	1
Géorgie	1
Hongrie	1
Moldavie	1
Chili	0
Salvador	0
Total	582

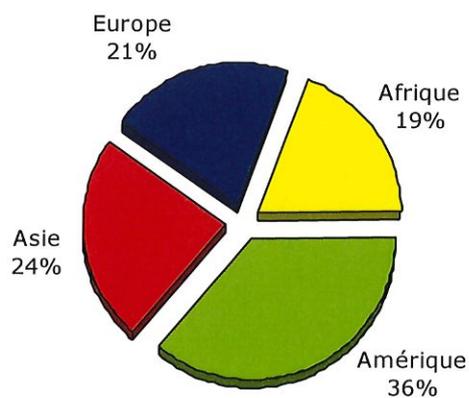
6- Répartition de tous les dossiers (hors listes de demandes) par continents



7- Répartition des demandes (dossiers et listes de demandes) par continents



8- Répartition des dossiers en traitement dans le pays d'origine par continents

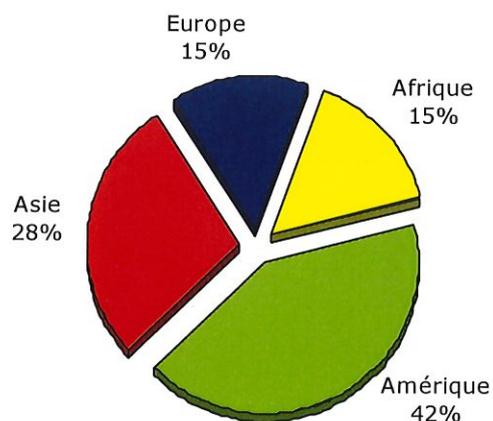


III Profil statistique des enfants adoptés via l'AFA en 2008

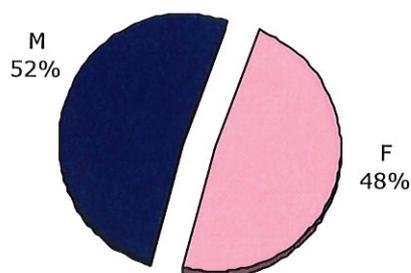
1- Pays d'origine des enfants

Pays demandé	Nombre de dossiers
Colombie	225
Vietnam	113
Mali	72
Lettonie	34
Bulgarie	21
Burkina Faso	18
Cambodge	17
Lituanie	14
Philippines	12
Mexique	9
Pologne	9
Thaïlande	8
Brésil	6
République Populaire de Chine	6
Sri Lanka	5
Portugal	4
Pérou	3
Mongolie	2
Albanie	1
Géorgie	1
Hongrie	1
Moldavie	1
Chili	0
Salvador	0
Total	582

2 - Répartition par continents d'origine des enfants adoptés en 2008 par l'AFA



3- Répartition par sexe des enfants

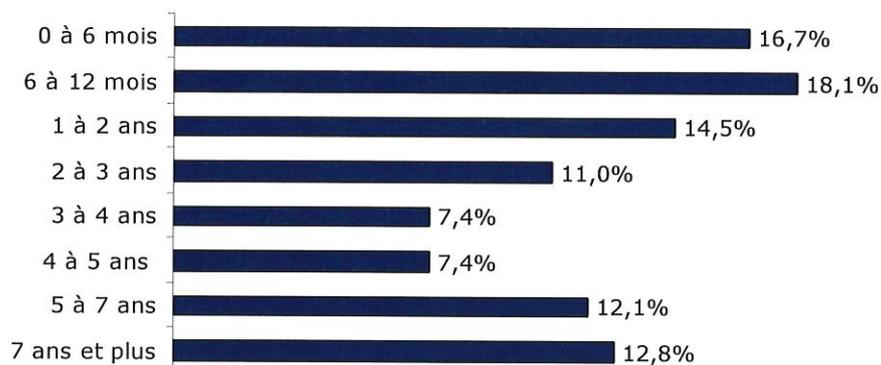


4- Âge des enfants lors de l'adoption

Age moyen **3 ans et 2 mois**

Age médian **2 ans et 1 mois**

Répartition par âge lors de l'adoption



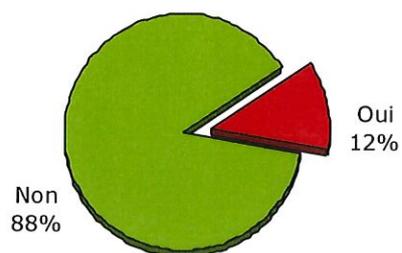
A noter : **75,2% des enfants adoptés par l'AFA en 2008 ont moins de 5 ans**

Age moyen lors de l'adoption par pays

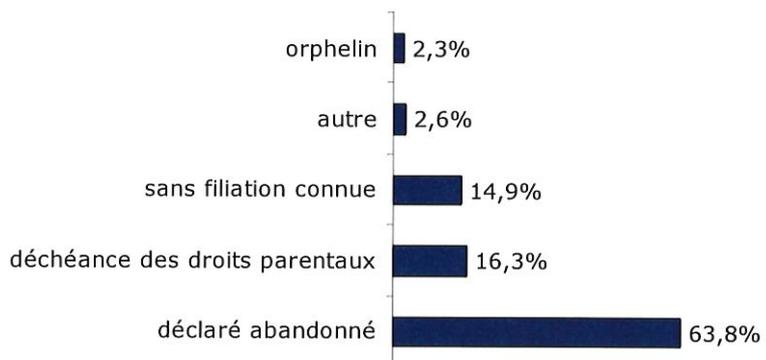
Albanie	1 an et 8 mois
Brésil	5 ans et 4 mois
Bulgarie	4 ans et 2 mois
Burkina Faso	2 ans et 10 mois
Cambodge	2 ans et 4 mois
Colombie	4 ans et 1 mois
Géorgie	15 ans
Hongrie	4 ans et 8 mois
Lettonie	4 ans et 4 mois
Lituanie	5 ans et 11 mois
Mali	8 mois
Mexique	4 ans et 11 mois
Moldavie	8 mois
Mongolie	3 ans et 9 mois
Pérou	4 ans et 10 mois
Philippines	3 ans et 8 mois
Pologne	3 ans et 11 mois
Portugal	9 ans et 10 mois
République Populaire de Chine	1 an et 2 mois
Sri Lanka	3 ans et 10 mois
Thaïlande	4 ans et 1 mois
Vietnam	1 an

5- Santé des enfants

Problème de santé signalé

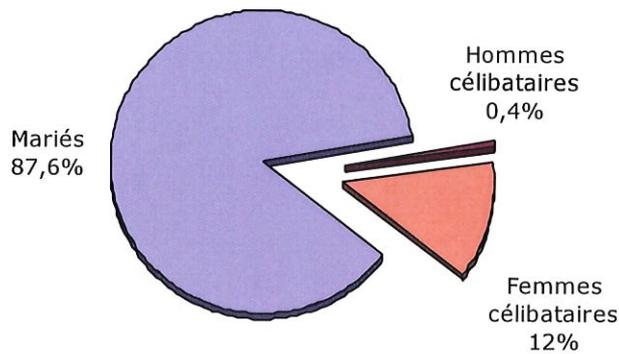


6- Statut des enfants

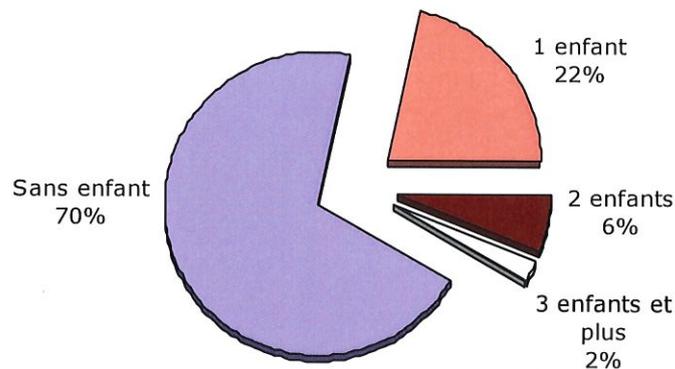


III Profil statistique des candidats à l'adoption

1- Statut matrimonial



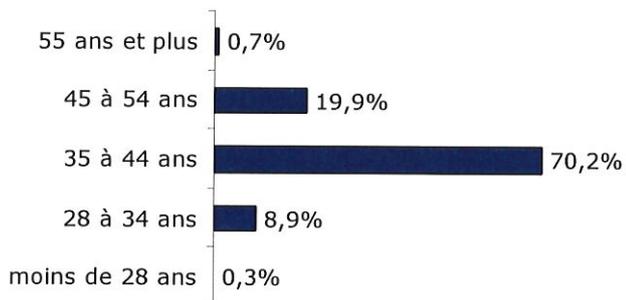
2- Enfants au foyer



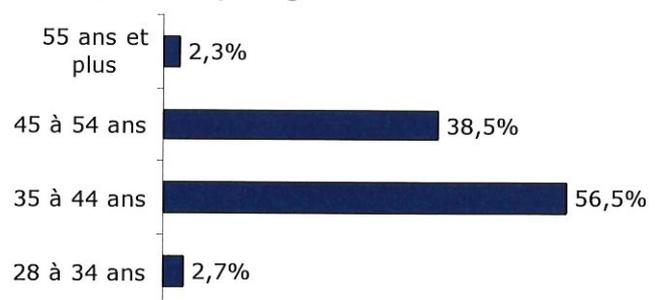
3- Age des candidats

Age moyen **40 ans et 11 mois**
Age moyen des femmes **40 ans et 3 mois**
Age moyen des hommes **41 ans et 7 mois**

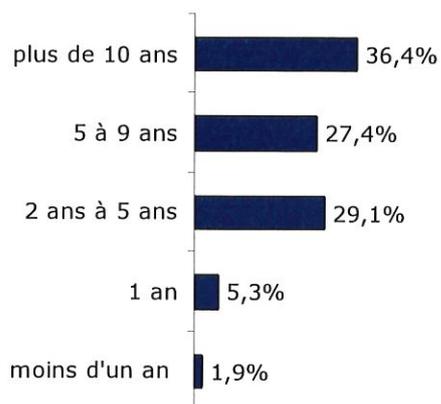
Répartition par âge des couples mariés



Répartition par âge des célibataires



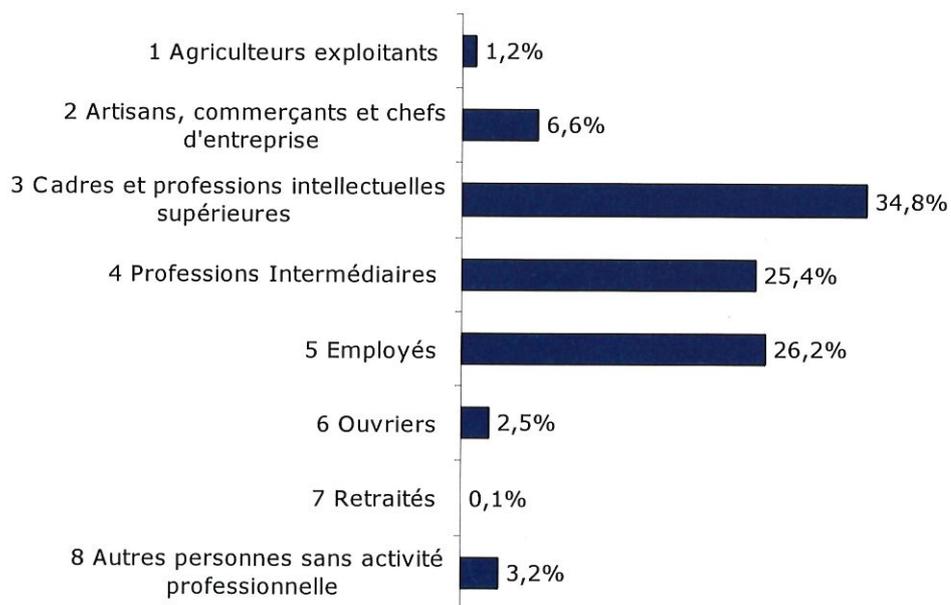
4- Années de mariage



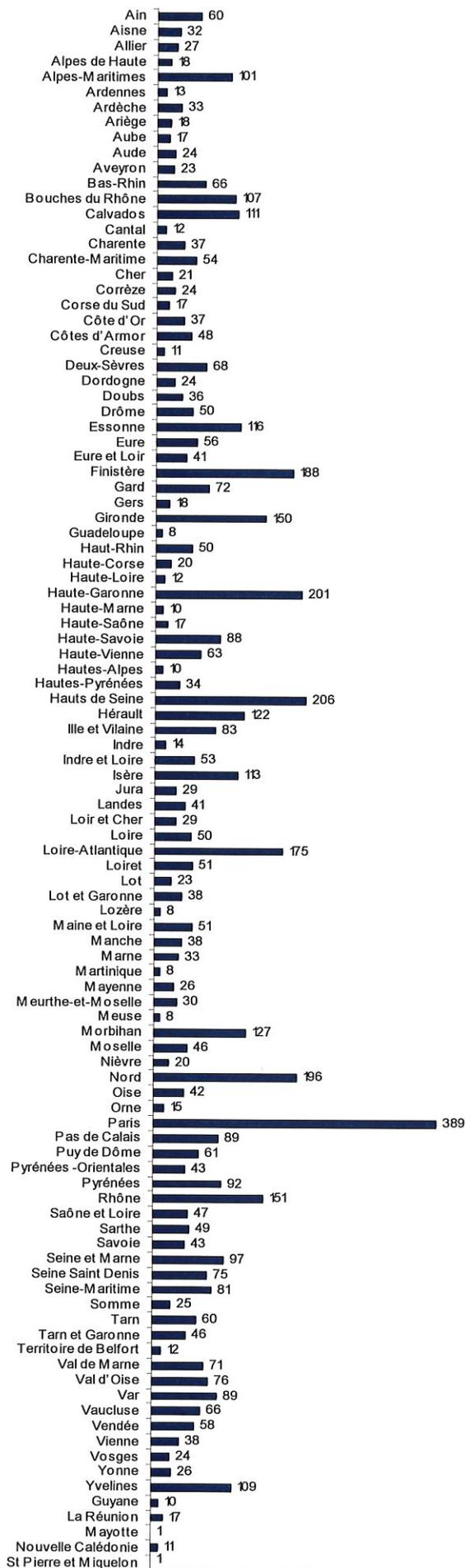
5- Age de l'agrément (par année après l'obtention du premier agrément)



6- Catégorie socioprofessionnelle INSEE



6- Départements de résidence



Répartition des familles par départements